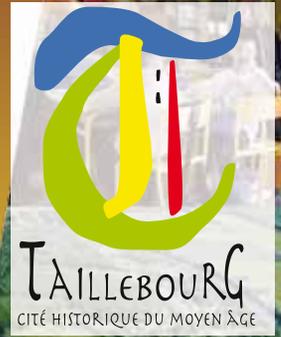
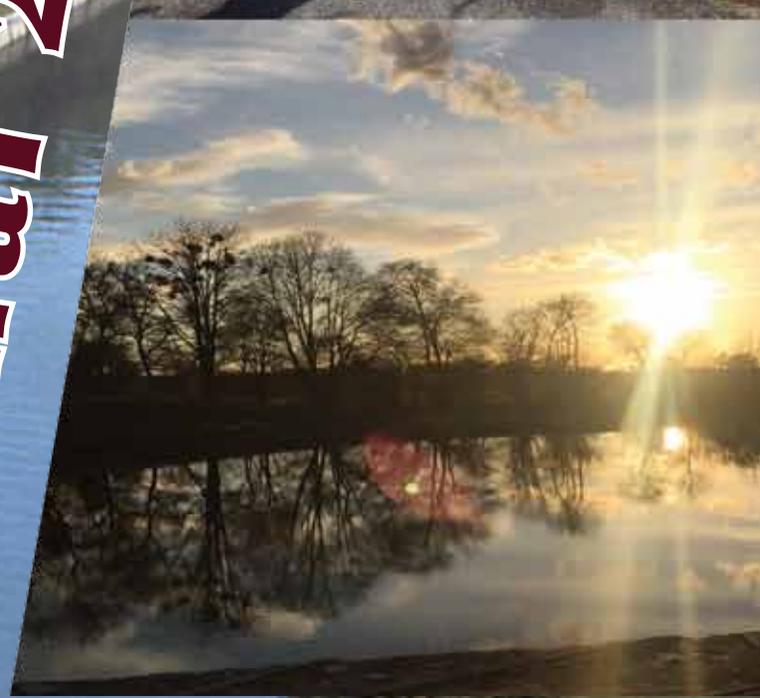




Le P'tit



# Taillebourgeois



mai 2016

N° 91

# Vie Municipale

## Les Brèves de la Vie Municipale

### TABAC PRESSE.... OUI, MAIS PAS QUE !!!! !

Depuis peu, le tabac-presse de Taillebourg a un nouveau visage derrière son comptoir....

Celui, souriant, de Sandrine Morillon. Originnaire de Bretagne, depuis un an dans notre belle région, elle a choisi Taillebourg pour poser ses valises...

Nous n'allons pas nous en plaindre.

Sa boutique, outre sa fonction de tabac-presse, s'est enrichie d'un rayon gourmandises régionales : confitures, biscuits, pâte à tartiner, chocolats, pâtés, pineau, et plein d'autres bonnes choses. Nous y trouvons aussi des petits savons originaux nous rappelant nos spécialités.

Et toujours, petits cadeaux, papeterie, articles de pêche, ainsi que des boissons fraîches à emporter et si on a envie d'un p'tit café, c'est possible !!!

Nous souhaitons à Sandrine la bienvenue au nom de tous les taillebourgeois, ainsi qu'une belle réussite dans son nouveau projet.

Tabac - Presse - Loto - Souvenirs

12, rue Aliénor d'Aquitaine – 17350 Taillebourg

Tél. : 05 46 91 70 89

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 19h30.



# Sommaire

Mai 2016 - n° 91

<i>Vie municipale</i>	
Les Brèves	p 2
<i>Le mot du Maire</i>	p 3
Compte-rendus des Conseils municipaux	p 4
<i>Etat civil</i>	p 18
<i>Vie municipale</i>	
- Animation greffage	p 19
- Randonnée jacquaire	p 20
- Origines du chemin de St-Jacques via Taillebourg	p 22
- Formation incendie	p 24
<i>Vie associative</i>	
- La Gaule Charentaise	p 25
- ATEPE	p 27
- Les Baladins du Comté de Taillebourg	p 29
<i>Renseignements utiles</i>	p 30
<i>Artisans et commerçants</i>	p 31

Bulletin municipal  
Le P'tit Taillebourgeois  
N°91 - Mai 2016  
Directeur de la publication : Pierre Texier  
Conception : Dany Chenet  
Photo de couverture :  
Pierre Texier  
Photos intérieur : P. Texier, P. Ganthy,  
D. Arroyo-Bishop, D. Chenet.  
Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de  
la Commission Bulletin Municipal  
pour leur investissement :  
Sylvie Albert, Dany Chenet,  
Marie-Claude Cubillo,  
Emmanuelle Guiberteau,  
Christine Texier, Pierre Texier.

# Le mot du Maire

Nous venons de terminer l'élaboration de notre budget 2016, ce qui fut un travail de longue haleine et quelque peu compliqué, car la baisse des dotations de l'Etat (-15,3%) ne nous permet pas de nous écarter de nos objectifs dont vous pourrez retrouver les grandes lignes dans le compte rendu du 14 avril 2016.

Nous insisterons une nouvelle fois sur les incivilités de certains de nos "jeunes" concitoyens, dont les dégradations sont inacceptables pour notre société, quelques exemples de ces faits :

1. Bancs jetés dans la Charente, ceux du parc, jetés en direction de la voie ferrée...
2. Nombreuses dégradations et vol dans les bâtiments du stade de football, destruction des vitres de l'accueil de l'ancien camping.
3. Des balises arrachées et jetées dans un jardin, etc.

Il faut comprendre que toutes ces dégradations ont un coût. La gendarmerie enquête suite à nos différents dépôts de plaintes. Face à ces dégradations répétées, au coût pour la communauté et à l'impunité dûe aux manques de constats de "lagrants délits", j'ai pris des contacts avec la gendarmerie concernant l'aspect de conformité légale d'une mise en vidéosurveillance des bâtiments publics. L'accès du parc du château serait aussi interdit aux mineurs non accompagnés.

Décisions que je proposerai au vote en séance de conseil municipal.

Pour revenir à une note plus optimiste, nous espérons que vous avez été fiers de votre village devant l'émission "Des Racines & Des Ailes" du 30 mars dernier qui a été vu par quelque 4 millions de téléspectateurs.

Nous sommes enchantés de constater l'impact que cette émission va avoir sur notre tourisme et les retombées économiques pour nos commerçants. Des personnes ayant vu l'émission ont appelé dès la semaine suivante pour louer les gîtes et nous avons un rendez-vous avec un professionnel pour une éventuelle mise en place d'un "Camping-Car Park".

C'est dans cette optique de développement et d'investissement que nous souhaitons engager notre village tout en maîtrisant les dépenses, mais je ne vous cacherais pas que dans le contexte actuel, l'exercice est difficile.

Je vous souhaite à tous, un très bel été durant lequel beaucoup de choses vont se passer dont les travaux importants du "Pont Dormant".

Le Maire  
Pierre Texier

# C ompte-rendus des Conseils municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

Présents :

M. TEXIER, M. CHEVALIER, M. GALLAIS, Mme BEAU-  
BEAU, Mme ALBERT, Mme CHENET, Mme GUIBER-  
TEAU, M. COVELA-RODRIGUEZ, Mme RICHAUD, M.  
GUILLOT, M. GANTHY, M. ARROYO BISHOP, M. DECQ  
Secrétaire de séance : Mme GUIBERTEAU

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 10/12/2015
- 2) Budget-Décision modificative
- 3) Convention de servitude avec l'ERDF
- 4) Vote des Statuts de la CDC Vals de Saintonge
- 5) Esquisse du projet du groupe scolaire pour la révi-  
sion intermédiaire du PLU actuel
- 6) Révision des statuts du SIVOS Taillebourg-Anne-  
pont
- 7) Résultats 2015 de l'Agence postale communale
- 8) Acquisition / déchéance de nationalité
- 9) Nautic Club de Taillebourg
- 10) Cartographie du Cimetière
- 11) Association des Chemins de Saint Jacques de  
Compostelle :  
- Randonnée et Galette du 17 janvier 2016  
- Randonnée et Expo fin mars-début avril
- 12) Résultats récoltes de vin
- 13) Marché à Taillebourg
- 14) Vœux des administrations
- 15) Remboursements des Assurances
- 16) Questions diverses

Compte rendu :

- 1) Adoption du PV du 10/12/2015

Vote : 11 pour et 2 abstentions (absents au dernier conseil)

- 2) Budget-Décisions modificatives  
Décisions :

- a) Le fond d'amorçage versé au chapitre 74 - Article 7488 (Recettes) de 9900 € ne peut être directement basculé sur le chapitre 014 - Articles 7489 (Dépenses de reversement à la CdC pour les TAP), nous prenons cette somme sur le chapitre 012-Article 6411
- b) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 (notamment nouvelle opération Lotissement et PLU)

Vote : tous pour

- 3) Délibération pour Convention de servitude avec l'ERDF

4 \_\_\_\_\_

Une délégation a été donnée à Monsieur le Maire en début de mandat pour signer les conventions avec les services publiques. ERDF n'étant plus un service public, il faut donc à nouveau donner délégation à M. TEXIER pour signer cette convention au sujet de l'implantation du nouveau transformateur sur le parking rue de l'étang. Il faudra que M. le Maire demande l'accord au conseil municipal pour chaque convention à signer avec ce service.

Vote : tous pour

- 4) Vote des Statuts de la CDC Vals de Saintonge  
Le Maire rappelle qu'il a envoyé à chacun, par mail, les statuts de la CdC le 8 janvier pour permettre de les étudier en amont du vote, il demande donc à chacun de se prononcer en connaissance de cause. Il rappelle, que comme cela a été évoqué dans la presse, il est perplexe sur l'avenir de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, de l'augmentation des taux sur les impôts locaux, de l'absence et de l'impossibilité d'investissement à longue échéance exposées en réunion communautaire par le cabinet chargé de l'audit et proposées par les prochains budgets.

Le vote est demandé par la majorité à "bulletin secret"

- a) Les conseillers approuvent ou n'approuvent pas les statuts de la CDC

Vote:                    10 n'approuvent pas  
                              1 abstention  
                              2 nuls

- b) Autorisation à M. le Maire de voter les statuts modifiés. (M. le Maire se retire du vote)

Vote :                    11 autorisent    1 n'autorise pas

- 5) Esquisse du projet du groupe scolaire pour la révi-  
sion intermédiaire du PLU actuel  
Esquisse nécessaire pour la mise en compatibilité du PLU

Pour demander une mise en compatibilité du PLU existant, il faut, entre autres, présenter une esquisse du projet scolaire.

M. TEXIER va faire l'esquisse mais il lui manque encore quelques données.

Une réunion avec M. GANTHY, les membres du SIVOS, les institutrices et le personnel des écoles qui souhaitent participer aura lieu le mardi 26 janvier à 18h à la salle des fêtes.

## 6) Révision des statuts du SIVOS Taillebourg-Annepont

En réunion SIVOS, il a été évoqué l'idée de revoir les statuts.

Entre autres, plusieurs critères devraient prédéterminer la participation financière de chaque commune (nombre d'habitants, nombre d'élèves et certaines données fiscales). Pour exemple, le seul critère du nombre d'habitants ne correspond pas à la dotation actuelle à laquelle devrait se porter la participation d'Annepont, mais il est vrai que ce seul critère peut être très fluctuant et conduire à des difficultés d'anticipation des budgets respectifs.

Une réunion spécifique sera programmée.

## 7) Résultats 2015 de l'Agence postale communale

Résultats 2015 (par rapport à 2014) :

Ventes :	125,60 %
Retraits :	102,22 %
Dépôts :	519,44 %

## 8) Acquisition / déchéance de nationalité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qui n'auraient pas été avisés par voie de presse (Sud-Ouest du 21-12-2015 et l'Hebdo du 24-12-2015) que convié, le 18 décembre 2015, en tant que Maire, à une cérémonie de naturalisation à la Sous-préfecture de Saint Jean d'Angély, à laquelle une moitié des naturalisés étaient absents, il a tenu à manifester publiquement son désaccord. Dans la semaine suivante et dans le contexte du débat actuel sur la déchéance de nationalité, il a, par courrier, renouvelé sa position auprès du Premier Ministre, de la députée de circonscription et des trois sénateurs du département.

Extraits:

*"Objet : Acquisition/Déchéance de Nationalité :*

*Monsieur le Premier Ministre,*

*En plein débat national sur la déchéance de nationalité, je souhaiterais, en tant que citoyen et maire d'un village de 750 habitants, attirer votre attention sur la chronologie d'un acte de déchéance de nationalité : elle découle en tout premier lieu d'une acquisition de la nationalité Française sur laquelle il conviendrait déjà de se poser des questions.*

*Convlié, le 18 décembre, en tant que Maire, à une cérémonie de naturalisation à la sous-préfecture de Saint Jean d'Angély, à laquelle une moitié des naturalisés étaient absents, j'ai tenu à manifester publiquement mon désaccord (documents joints). Il n'est pas acceptable qu'une telle démarche puisse être envisageable sans la présence des demandeurs, sans la signature "in situ" d'un document quelconque. Je considère que dans cette démarche, l'État est autant responsable que les personnes absentes à cette cé-*

*rémonie.*

*La réaction d'un des nationalisés absents (document joint) aux articles de presse confirme mon opinion sur le côté inconsistant de cette naturalisation. Un quelconque motif d'absence, quel que soit sa légitimité, ne devrait pas exonérer les "nationalisables" d'une cérémonie solennelle, et encore plus quand une de ces personnes est destinée à rejoindre les services de l'État Français.....*

*.....A l'issue de cette cérémonie, certains officiels présents ont appuyé ma démarche "officieusement" d'autres ont déploré une "fausse note" à l'occasion de cette "belle" journée pour la République.*

*J'ai l'intime conviction que cette "belle" journée n'avait rien de la profondeur qu'elle méritait et que les conséquences sont plus incertaines que décisives pour le maintien des minces fondements actuels de notre démocratie.....*

*Le Maire,  
Pierre TEXIER*

Suite à ces courriers envoyés, M. le Maire a reçu une réponse du sénateur M. LAURENT qui est lue en conseil municipal :

*"Monsieur le Maire, Cher Collègue,*

*C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez adressé au Premier Ministre, ayant trait à deux sujets à savoir la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française et le débat sur la déchéance de la nationalité.*

*Comme vous le savez, dans un délai de six mois à compter de l'acquisition de la nationalité française, une cérémonie d'accueil doit être organisée, au cours de laquelle la charte des droits et devoirs du citoyen français est remise, je comprends votre désappointement sur l'absence des récipiendaires de votre commune.*

*Concernant le parcours pour l'acquisition de la nationalité française il reste assez long, en moyenne plus de 18 mois, et dépend de la situation du demandeur, mariage, naturalisation ou réintégration.*

*La loi impose par ailleurs au futur naturalisé de justifier de son assimilation à la communauté française (connaissance de la langue, histoire, culture...), des droits et devoirs et de son adhésion aux valeurs républicaines.*

*Sur le caractère obligatoire de la présence des naturalisés à la cérémonie d'accueil il n'y est pas fait mention explicitement dans la loi.*

*Aussi, c'est bien volontiers que je me suis fait l'écho de vos observations auprès du Premier Ministre, d'autant plus que les élus de proximité que nous sommes sont en première ligne pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens.*

*Sur la déchéance de la nationalité qui fait débat, pour l'heure, je suis à priori plutôt favorable à cette mesure qui aura toutefois une portée à valeur plus*

*symbolique que dissuasive. Nous n'avons toujours pas le contenu de la proposition de la mesure. Aussi, soyez assuré que j'ai pris bonne note de vos légitimes questionnements.*

*Restant à votre disposition et à votre écoute, je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse du Premier Ministre et de vous informer des dispositions qui seront adoptées au Sénat.*

*Salutations distinguées.*

*Daniel LAURENT Sénateur de la Charente-Maritime "*

#### 9) Nautic-Club de Taillebourg

Suite à un audit réalisé en milieu d'année 2015 sur les assurances de la mairie, monsieur le Maire découvre que la municipalité a, à sa charge, une partie des assurances des bâtiments du Nautic-Club de Taillebourg. Ces bâtiments sont positionnés, d'une part sur la rive droite de la Charente sur un terrain appartenant à la commune consistant dans un bungalow-accueil et d'autre part sur un terrain rive gauche sous bail emphytéotique avec Port-d'Envaux (50 ans), consistant dans un local de réunion-garage. Considérant ce fait, monsieur le Maire s'est enquis de chercher, dans les archives, les liens qui attachaient les deux parties. La "demi-surprise" a été de constater que la convention qui liait les deux parties était caduque depuis 1999...

Monsieur le Maire a donc informé le conseil municipal et proposé de solliciter, par courrier, l'avis du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime (ex Direction Départementale de la Jeunesse et Sports) comme le prévoyait, en cas de litige, l'article 9 de la convention.

L'envoi de ce courrier soumis à un vote n'a pas fait l'unanimité (Novembre 2015-odj 15).

Extraits de la réponse de monsieur l'Inspecteur Jeunesse et Sports Chef de service D.E.S.V.A. de la DDCS Charente-Maritime au dit courrier :

*"il convient alors de mettre en place une nouvelle convention et définir dans celle-ci les ayants-droit des bâtiments ainsi que les modalités d'utilisation et de gestion"*

*"Concernant la mise en sécurité et conformité des bâtiments, il est évident que si c'est la mairie qui est propriétaire cette responsabilité lui incombe."*

C'est bien cette dernière remarque qui est la plus grave pour la municipalité et qui dénote une nouvelle fois de l'inconséquence des équipes précédentes, car cela veut dire que si il y avait le moindre problème lié à la sécurité ou à la conformité de ces bâtiments comme nous en avons le triste exemple pour le "puits pollué", c'est encore la municipalité et donc les administrés qui en auraient à supporter les conséquences financières.

Car comme l'a signalé monsieur GALLAIS, 3ème adjoint, ces bâtiments ne sont manifestement pas aux normes actuelles. Monsieur le Maire ajoute que les manquements aux règles d'accessibilité aux per-

sonnes à mobilité réduite pour les Etablissement Recevant du Public vont être soumis à de fortes amendes de l'Etat.

En conséquence, monsieur le Maire, la 2ème et le 3ème adjoint ont participé, ce 9 Janvier à l'assemblée générale du Nautic-Club où les deux parties ont exposé leur point de vue et fait valoir leurs droits au regard des documents disponibles et de l'historique de la construction du bâtiment.

Il en ressort que le propriétaire est bien la municipalité depuis 1984, qu'elle a organisé le montage financier sur des subventions de l'ETAT, FEDER, Nautic-Club et autres, mais qu'elle n'y a pas participé financièrement et la participation de la municipalité à l'achat d'un bateau a été réalisé après un "remboursement" de TVA sur les travaux (FCTVA) du dit Nautic Club.

L'actuel Président du Nautic-Club, déjà signataire de la convention de 1984 concède toutefois qu'ils ont été "négligents" quant au non-suivi de la convention liant les deux parties.

Considérant que les membres du Nautic-Club ont, depuis 1984, entretenu, amélioré et orienté les installations en fonction de leurs activités, que les locaux sont largement encombrés de leur matériel, il leur paraît difficile de les partager avec d'autres associations.

En conséquence, Monsieur le Maire a proposé au bureau du Nautic-Club, compte tenu des éléments entendus et approuvés lors de cette assemblée d'établir une nouvelle convention, soumise au conseil municipal, dans laquelle il sera notifié de déléguer au seul Nautic-Club de Taillebourg, l'entière gestion et la responsabilité :

- des charges d'assurances des bâtiments et des activités liées ;
- de la mise en sécurité et de la conformité des bâtiments au regard des activités déclarées ;
- de la gestion et des conséquences en cas d'éventuel sinistre dans une zone réputée inondable et sous règlement Natura 2000.

Monsieur le Maire réaffirme que dans cette démarche, il n'est pas question de nuire à une association reconnue, porteuse d'activités induisant des retombées commerciales sur la commune, mais qu'il ne peut pas y avoir un tel écart de prise en compte financière avec des associations impliquant les administrés-contribuables présents à longueur d'année et des associations aux activités saisonnières. La réunion se termine par le verre de l'amitié.

#### 10) Cartographie du Cimetière

Présentation du grand plan du cimetière :

Suite à l'important travail de Monsieur Gallais, 3ème adjoint, le plan du cimetière est quasiment finalisé. Il reste maintenant à mettre à jour et informatiser toutes les fiches des concessions.

## 11) Association des Chemins de Saint Jacques de Compostelle :

- Randonnée et Galette du 17 janvier 2016
- Randonnée et Expo fin Mars-début Avril

Le dimanche 17 Janvier, les associations de Chemins de St Jacques de Saintes et La Rochelle viennent faire une petite randonnée de 2 heures avant de manger la galette dans la salle des fêtes.

Une exposition sur St Jacques de Compostelle sera installée dans les salles voûtées du 19 mars au 3 avril. Elle sera ouverte aux enfants de l'école. Le 3 avril, une randonnée des fédérations de St Jacques avec d'autres départements s'effectuera entre Fenieux et Saintes en passant par Taillebourg. Les Pèlerins feront un pique-nique dans l'enceinte du château en fonction du temps.

## 12) Résultats récoltes de vin

Il faut porter à connaissance et afficher les résultats des récoltes de vin.

## 13) Marché à Taillebourg

Une demande a été faite par des commerçants pour installer un marché le jeudi matin sur la commune. Cette initiative a été proposée par des commerçants. Afin de ne pas porter préjudice à la petite épicerie, un avis leur a été demandé. Afin d'entretenir la convivialité du marché avec les commerces existants, le marché sera placé le jeudi matin devant l'épicerie et le monument aux morts.

M. DANTEAU (maraîcher sur Taillebourg) sera le référent, les emplacements seront gratuits.

Nous espérons que ce projet va dynamiser la commune. Tous les commerçants ont été contactés pour savoir s'ils voulaient participer au marché. Certains n'ont pas répondu.

## 14) Vœux des administrations

Des Taillebourgeois ont offert leurs vœux à la municipalité et la remercient pour les colis de Noël.

M. le Maire a adressé ses vœux aux élus et entreprises par mail, pour éviter les frais d'envoi et d'impression que personnellement il trouve trop coûteux (coût d'impression couleur et envoi) dans le contexte économique actuel.

## 15) Remboursements des Assurances

Tous les remboursements des sinistres ont été scrupuleusement suivis par l'employée de l'agence postale et de ce fait, nous avons été remboursé des sinistres 2015 (et déclarations antérieures non effectués pour l'incendie de l'ancienne agence postale) pour un montant de 5773€.

Dégâts des eaux dans les gîtes :	1428.86
Effraction à l'ancienne Mairie :	1619.52
Incendie de l'ancienne Agence Postale :	606.23
Effraction à la salle du terrain de foot :	2119.09

## 16) Questions diverses

M. TEXIER explique qu'un article de journal indiquait que la commune de Taillebourg avait un taux de taxe d'habitation record de 17,13%.

Sur examen du document des "Données de Fiscalité Directe Locale de la Taxe d'Habitation 2014" de la DGFiP (document disponible), il s'avère qu'une cinquantaine de communes ont un taux équivalent voire supérieur.

Le SIVOS a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur l'exercice 2013. Certaines données fournies (assiette CSG-CRDS) n'étaient pas correctes mais il n'y aura pas de sanction au regard de la modicité de la somme en cause. Il est toutefois demandé de prendre en compte les remarques faites.

Lecture de la lettre de M. LACOSTE qui démissionne de l'ADMR de St Savinien. Mme BEAUBEAU démissionne également. Plusieurs membres affirment qu'il est difficile de se procurer des informations sur les comptes et que l'attitude du directeur est inadmissible à divers égards.

L'association ADMS n'a toujours pas communiqué le nom de ses professeurs de musique et la convention avec la Mairie n'a pas été signée. Une relance doit être faite.

M. GANTHY indique qu'un groupe de travail va élaborer le "document unique". C'est un document obligatoire qui fait l'inventaire des risques et des solutions pour diminuer ces risques sur chaque poste de travail.

Sur le chemin du verger patrimonial le mur est écroulé. Le maire évoque la possibilité de solliciter le SIE, comme l'année dernière dans le cadre d'intervention sur le petit Patrimoine.

Mme RICHAUD demande à faire couper la vieille jachère, mais Eric LAVIE a dit qu'il fallait la broyer.

M. CHEVALIER demande si le repas de midi du personnel envoyé en stage de formation peut ou doit être pris en charge par la commune.

Un forfait maximum de 15€ sera accordé sur présentation de facture mais dans ce cas aucune indemnité kilométrique ne sera prise en charge pour le retour à domicile pour le déjeuner.

Deux formations, "CACS1" et "nacelle" sont proposées par la CDC. Voir à quels employés elles pourraient correspondre.

Monsieur CHEVALIER propose de faire sonner la sirène de l'ancienne caserne des pompiers tous les 1er mercredis du mois à 12h.

Monsieur TEXIER demande que l'on vérifie avant le

dernier arrêté pris pour cela car il doit y avoir une obligation ou une demande faite en Préfecture dans le cadre du Plan communal de secours.

M. ROBERT est chargé de proposer les plans de l'aménagement du nouveau local des agents techniques. Un nouveau local vestiaire-douches et atelier-rangement doivent être mis en place. Un inventaire et rangement ont été effectués dans le local technique à côté des écoles.

M. ARROYO-BISHOP est allé rechercher des documents sur la restauration des salles voûtées (documents photos) qui montrent qu'à l'extérieur, à l'arrière des salles, le niveau actuel a été décapé puis rebouché. En conséquence, cela ne poserait pas de contraintes archéologiques d'évacuer ce remblai qui accentue l'humidité des salles voûtées.

Fin de séance 01H 05

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016**

Présents : M. Pierre TEXIER, M. Jean-François DECOQ, M. Bruno CHEVALIER, M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Philippe GANTHY, M. Daniel ARROYO BISHOP, M. Gérard GALLAIS, Mme Sylvie ALBERT, Mme Dany CHENET, Mme Babette RICHAUD, Mme Maryse BEAUBEAU, Mme Emmanuelle GUIBERTEAU.  
Absent (excusé) : M. GUILLOT Fabrice  
Secrétaire de séance : Mme Maryse BEAUBEAU

Ordre du jour :

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter les points suivants :

- 14) Dissolution du syndicat du Bramerit
- 15) Indemnité de maire de ville de moins de 1000 habitants

Vote : tous pour

- 1) Adoption du PV du CM du 15-01-2016

Vote : tous pour

- 2) Contrat définissant le nombre de photocopies à ne pas dépasser

M. le Maire demande à tous de minimiser la consommation de photocopies en couleur prévue par le contrat de maintenance au profit des photocopies noir et blanc, quand cela est possible, car le quota pour ces dernières est loin d'être atteint.

M. ARROYO-BISHOP fait remarqué que : *"la surconsommation vient du bulletin municipal. Comme le tirage du bulletin municipal n'est plus fait en mairie, il ne devrait plus y avoir de dépassement"*. Néanmoins, il faut rester vigilant et privilégier les photocopies noir et blanc.

- 3) Vente-préemption des terrains dits "terrains FANAC 27" sous l'ancien camping

Les terrains dits "terrains FANAC 27" sous l'ancien camping (le long de la déviation) sont en cours de vente.

M. le Maire rappelle que la municipalité a récemment passé une convention avec la SAFER pour mettre ces terrains et d'autres en surveillance et sous préemption.

Le prix de vente annoncé est de 5000 € pour 5568m2. La SAFER nous indique que ce prix est surévalué pour ce type de terrain (prairie) et qu'il conviendrait de préempter en "révision de prix".

Les 2 solutions proposées sont :

- Préemption "au prix" (la vente ne peut pas être retirée) de 5000 € + tous les frais fixes (SAFER-Notaire-dossiers divers) = 8500 €
- Préemption en "révision de prix" (prix normal d'une prairie, mais la vente peut être retirée) de 1400 € + tous les frais fixes (SAFER-Notaire-dossiers divers) = 5200 €

On remarque que le coût final est très dépendant des frais fixes.

M. le Maire rappelle que ces mêmes terrains étaient en cours d'acquisition par l'ancienne municipalité pour une somme de 40 000 €, et qu'une des premières actions de notre équipe a été de "casser" cette vente (90 € de frais d'annulation).

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le projet d'acquisition dont la formule de préemption sera validée par le service des domaines, "au prix" ou en "révision de prix"

Vote : tous pour



MAIRIE DE TAILLEBOURG  
Parc du Château  
17350 TAILLEBOURG  
Tel : 05 46 91 71 20  
Fax : 05 46 91 79 42  
E-mail : taillebourg@mairie17.com

Le Maire

à

Maître Virginie DUPRAT  
Office Notarial  
30 avenue d'Aunis  
17430 TONNAY CHARENTE

Taillebourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

**OBJET** : Acquisition terrain Henriot (Fasac 27)

Maitre,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que la commune de Taillebourg souhaiterait faire l'acquisition des terrains n°1653 - 1654 - 1655 - 1656 - 1657 - 1658 - 1757 - 1759 - 1761 - 1763 - 1766 - 1778 - 1781 - 1783 - 1787 - Section C situés Près du Vivier à Taillebourg.

Notre proposition serait d'en faire l'acquisition pour un montant de 40 000 € pour une superficie de 5 568 m2.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,  
Guy PERRET



#### 4) Nouveaux jours de collectes des ordures ménagères

A compter du 29 février 2016, le ramassage des poubelles noires aura lieu le vendredi matin toutes les semaines et le ramassage des poubelles jaunes aura lieu le jeudi matin tous les 15 jours.

Les sacs seront à déposer la veille.

Les Taillebourgeois(es) recevront un calendrier de ramassage.

#### 5) Evaluation d'un bien par le service du "Domaine" de la parcelle D57 (Immeuble placé en péril imminent)

Le garage de cette parcelle est en ruine, côté rue de l'étang. De ce fait, il est placé en péril imminent. La propriétaire doit mettre en sécurité ou vendre. Elle souhaiterait la vendre. Les élus, le représentant de l'Etablissement Public Foncier et le service du Domaine sont allés la visiter pour mieux se rendre compte de son état et en faire l'estimation. Si la propriétaire ne met pas en sécurité l'immeuble en péril, la mairie a l'obligation de le faire. Cependant, une fois les travaux effectués et payés, la mairie lui adressera la facture pour remboursement. Cela peut prendre du temps et il vaudrait mieux négocier à l'amiable sans que la municipalité soit financièrement pénalisée d'une situation dont elle n'est pas responsable.

M. CHEVALIER propose de scinder en deux parties cet immeuble. La municipalité prendrait, à titre gratuit le garage effondré et le parking et la propriétaire garderait la maison. La mairie ferait la mise en sécurité. M. TEXIER propose une négociation de l'ensemble à "minima".

#### 6) Demande de délibération du Tribunal Administratif de Poitiers pour autoriser M. le Maire à "défendre dans l'affaire 1600052-3 AUDIGE contre Commune de Taillebourg"

Pour donner l'autorisation à M. le Maire à "défendre" dans cette affaire :

Vote : tous pour

#### 7) Pont Dormant

Délibération pour la modification du plan de financement suite à la notification de décision de subvention du FRIL (30 000 €)

Vote : tous pour

M. le Maire a la satisfaction d'informer les élus de la notification de subvention de notre Députée au titre de la réserve parlementaire (8 000 €).

#### 8) Délibération d'Adhésion à l' "Association Nationale des villes et Pays d'art et d'histoire".

Cette association nationale (dont sont adhérentes les villes de : Bordeaux, Bayonne, Sedan, Saint-Flour, Elbeuf, Chartres, Pézenas, et 200 autres villes et villages) estime que la gestion de leur Patrimoine est en partie menacée par le projet de loi qui transforme les ZPPAUP, AVAP et autres en "Cités Histo-

riques" dont les règlements seront intégrés dans les PLU. Il en résulterait, à échéance, que les décisions concernant le Patrimoine d'une ville ou d'un village seraient de compétence intercommunautaire donc des CdC ou des Communautés urbaines. L'association souhaite être entendue par l'Etat dans ses inquiétudes et demande que cette compétence sur le patrimoine reste à l'échelon communal et non intercommunal. M. le Maire propose d'adhérer à cette association pour défendre les intérêts de Taillebourg et avoir des contacts avec les grandes villes pendant et à l'occasion des réunions de cette association (subventions, soutiens, etc.)

Le coût de l'adhésion est de 300 euros par an (calcul au nombre d'habitants)

Vote : 1 abstention et 11 pour

#### 9) Tampon-Logo de Taillebourg pour certifier les "Crédentials" des pèlerins de St Jacques de Compostelle

Fabrice Bastel, instituteur à Port d'Envaux et artiste confirmé a créé une terre-cuite qui mêle le logo de Saint Jacques de Compostelle et celui de Taillebourg. Cette terre-cuite sera exposée dans les salles voûtées (coût de l'opération : 40 € d'argile spécifique et de cuisson). M. le Maire propose que cette terre-cuite serve de modèle pour créer un tampon qui servira à accréditer la "Crédencial" des pèlerins de St Jacques de Compostelle lors de leur passage à Taillebourg. La Crédencial est le livret que les Pèlerins présentent dans les refuges pour "officialiser" leur parcours. Plusieurs devis pour la création d'un tampon vont être demandés.

#### 10) Délibération "Obligation légale de contrôle et d'entretien des bornes à incendie"

La loi impose aux communes de contrôler, d'approvisionner et de faire la maintenance des bornes d'incendie.

La RESE nous propose ce service pour un coût de 540 euros par an pour 9 bornes.

Monsieur le Maire invite le conseil à bien prendre en considération les conséquences et les sanctions encourues en cas de non fonctionnement de ces bornes à l'occasion d'un sinistre.

Les élus souhaitent prendre connaissance de la convention avant la signature.

Vote : tous pour

#### 11) Projet de désenvasement de la Charente- Informations

M. TEXIER nous lit le compte-rendu d'une réunion de l'Association des Riverains de la Charente concernant le projet de désenvasement de la Charente entre Port d'Envaux et Saint Savinien. 600 000m<sup>3</sup> de vase seront enlevés pour un coût de 7 millions d'euros. Il sera demandé une participation des CdC impactées par le phénomène "Inondation", à suivre.... (ce rapport est disponible en Mairie sur demande).

12) Esquisse du projet de l'école - Réunion avec l'inspectrice

M. TEXIER et M. GANTHY ont été reçus par une inspectrice d'académie à Bourcefranc le jeudi 4 février. Ils ont plaidé pour le maintien d'une des classes de l'école François Rabelais à la rentrée scolaire 2016-2017. La décision sera rendue courant mars en fonction des inscriptions. Il est donc important que tous les parents préinscrivent les enfants avant la fin du mois de mars.

M. GANTHY a expliqué les motivations de projet d'une nouvelle école qu'il a consignées dans un rapport. Ils ont montré l'esquisse du projet d'école qui a été élaborée avec la participation du corps enseignant, des parents d'élèves, du SIVOS.

L'Inspectrice cautionne cette démarche participative et pense qu'il est important que les personnes qui vont travailler dans cette nouvelle école soient impliquées dans sa conception. Elle indique qu'elle pourra assister à certaines réunions avec l'architecte choisi et que notre détermination de faire aboutir ce projet ne peut qu'être prise en compte dans le cadre du maintien de classe.

13) Compte-Rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le rôle de cette commission de la CdC est de gérer les transferts de charges entre la communauté de communes et les communes dans le cadre des changements de compétences. Il faut notamment prendre en compte les emprunts réalisés par les anciennes CdC et les communes impactées. Pour Taillebourg, sont concernées : la pause méridienne (SIVOS), l'ancienne voirie définie comme communautaire.

14) Dissolution du syndicat du Bramerit

Lors de la réunion du 21 Janvier, M. Henri NICOLLEAU, président, propose la dissolution du syndicat. Il trouve que la gestion est devenue trop compliquée et trop contraignante vis-à-vis des bilans à fournir au percepteur.

Ce syndicat ayant des avoirs, il est envisagé de les reverser aux communes traversées par le Bramerit (Taillebourg-St Savinien) au prorata du kilométrage des rives sur les communes. Une convention va donc être mise en place pour définir cette réversion et définir les ouvrages d'art (écluses) dont il faudra partager l'entretien. Il s'agit en l'occurrence de l'écluse sur la route de St Savinien, aux abords du village des Renaudins. M. TEXIER soumet toutefois à M. PROUTEAU qu'il lui semble que cette écluse est positionnée entièrement sur la commune de St Savinien. Il propose d'aller la géoréférencer avant de signer la convention.

15) Indemnité de maire de ville de moins de 1000 habitants

M. le Maire informe "qu'en application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans déli-

bération du conseil municipal."

Cette situation n'entraîne pas de modification des indemnités des Adjointes car l'enveloppe générale autorisée n'est pas atteinte. M. le Maire rappelle que ce "taux plafond" était celui appliqué par le Maire sortant. Bien que la loi ne prévoit pas de délibération, monsieur le Maire demande tout de même un vote à titre consultatif sur ce fait :

Vote : 9 pour - 2 contre – 1 abstention

16) Questions Diverses

- M. GALLAIS va prendre des photographies des tombes pour une meilleure identification du cimetière. Une nouvelle étude des tombes abandonnées va être faite.

- M. TEXIER nous informe que des associations caritatives nationales ont déposé une demande de subvention auprès de notre commune. Une association de Taillebourg nous a transmis sa demande. Nous attendons celles des autres associations de notre commune.

- M. TEXIER nous informe que les Baladins du Comté de Taillebourg organisent une brocante le 12 juin 2016.

- M. TEXIER nous avise qu'une association de véhicules anciens sera à Taillebourg le 22 mai 2016 vers 10h30 pour visiter notre commune puis piquera sur place.

- L'association "Nom d'un Chien" a son assemblée générale le 6 février 2016 à 14 heures. Mme BEAU-BAU y assistera.

- M. TEXIER assistera à l'inauguration de l'Espace Porte de Niort à St Jean d'Angély, le 6 février 2016.

- Un élu regrette qu'il n'y ait manifestement plus de correspondant de presse pour la commune de Taillebourg.

- M. ARROYO BISHOP nous informe de l'importance de l'humidité dans les salles voûtées. Il faudrait mettre ces salles hors d'eau.

- Mme CHENET indique que le bulletin municipal est à distribuer. Pour la préparation des prochains bulletins municipaux, elle travaillera en binôme avec Mme GUIBERTEAU.

- Mme ALBERT nous fait part de son besoin des meubles pour son projet d'exposition. Elle sollicite les Taillebourgeois(es) qui voudraient bien lui donner des meubles dont ils souhaitent se débarrasser.

- M. GALLAIS va s'occuper des préparatifs du prochain feu d'artifice, dont le budget est d'environ 1 500 euros.

- M. GANTHY estime qu'il faudrait investir dans la pose du wifi dans la salle des fêtes. Le coût serait au maximum de 100 euros.

- M. GANTHY propose de faire la première réunion concernant le document unique le 11 février 2016 à 18 heures.

- M. CHEVALIER s'est renseigné pour passer par la centrale d'achat de la CdC pour commander les vêtements des agents techniques. Cela ferait des économies. Il sera possible de le faire en 2017.

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 3 mars 2016 à 20h30.

Fin de la réunion 1h40.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016**

Présents : Messieurs Texier, Chevalier, Gallais, Covel-Rodriguez, Guillot, Arroyo-Bishop, Ganthy. Mesdames Chenet, Richaud, Beaubeau, Guiberteau  
Absents (excusés) : Mme Albert donne pouvoir à M. Ganthy, M. Decq donne pouvoir à Mme Chenet  
Secrétaire de séance : Mme Guiberteau

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 04/02/2016
  - 2) Frelons asiatiques : pose de pièges / Chenilles processionnaires (traitement en Août)
  - 3) Projet "Groupe Scolaire" : Bilan de la phase 1
  - 4) Lancement de l'appel d'offre dématérialisée du marché public des travaux du Pont Dormant  
Architecte : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (délib)
  - 5) Contrat Eclairage Public sous menace de coupure (courrier de relance en novembre 2013)
  - 6) Déplacement des Containers (début au 16 Mars)
  - 7) Journée "apprentissage du greffage" avec Prom'Haies, le 5 mars
  - 8) Questionnaire et Convention Croix-Rouge (Plan Communal de Secours)
  - 9) Acquisition de l'immeuble en état de péril imminent
  - 10) Date du Feu d'artifice (15 juillet ?)
  - 11) Tarifs généraux de la Commune (locations)
  - 12) Inondations-"Vigicrués" (projet de fiche de RU pour les terrains inondables)
  - 13) Journées de congés 2016 accordées au personnel
  - 14) Projet Street-Art en partenariat avec la CdC
  - 15) Commission Budget le 4 mars à 15h
  - 16) "Des Racines et des Ailes" le 30 mars à 20h30
  - 17) Brocante des "Baladins" le 12 Juin
  - 18) Réunion du prochain CM le vendredi 8 avril 2016 à 20h30 (ouverture des plis Pont Dormant)
  - 19) Questions diverses :  
Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour :
  - 19) Stage incendie
  - 20) Réunion des agents
  - 21) Championnat de France d'élagage
  - 22) Questions diverses
- Vote : tous pour

- 1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 04/02/2016  
Dans le compte rendu du 4 février 2016, il faut lire au :  
point n°3, Vote : tous pour l'acquisition.  
point n° 4, les containers situés route de st Vaize et place du marché vont être déplacés place du champ de foire. Vote : 11 pour et 1 contre.  
point n° 15, pour le vote consultatif des indemnités du Maire : 9 pour – 2 contre – 1 abstention  
pour le vote consultatif des indemnités des adjoints : tous pour  
Adoption du PV du 04/02/16

Vote : 12 pour et 1 abstention (absent au dernier conseil)

2) Frelons asiatiques : pose de pièges / Chenilles processionnaires (traitement en Août)  
Communication et Tarifs de FDGDON (fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) Une commande de pièges à Frelons a été effectuée par la Municipalité : (x10) à 7 € pièce  
La Municipalité les mettra en place près des points d'eau (conseil de FDGDON)  
Un traitement pour les chenilles au mois de septembre a aussi été conseillé avec une commande de traitement en Aout. L'adhésion à FDGDON est prise en charge par la CDC (à confirmer, vote au prochain conseil de CdC)  
Monsieur Guillot participera à la réunion FDGDON du 4 mars à Tonny-Boutonne.  
Le traitement des chenilles défoliatrices coûte 80€ pour 15 arbres. Le dossier est donné à Monsieur Guillot afin qu'il se renseigne lors de la réunion sur les dates de traitements.

- 3) Projet "Groupe Scolaire" : Bilan de la phase 1 (Document consultable en mairie)  
Titre du document : SIVOS Taillebourg-Annepont, Communauté de Communes des Vals de Saintonge, Bilan intermédiaire sur le projet de construction d'un groupe scolaire, Mars 2014 à Mars 2016
  - 1) Etat des lieux de l'existant
  - 2) Esquisse d'un projet
- Préambule :
- Conformément à l'annonce du projet "groupe scolaire", que l'équipe municipale de Taillebourg s'était engagée à mettre en œuvre en mars 2014, nous arrivons au terme de ce que nous pouvons appeler la phase 01 de ce projet dont nous proposons le résultat:*
- la municipalité de Taillebourg a convaincu la municipalité d'Annepont (en attente d'une décision depuis quelques années) de sa détermination à aboutir et proposé l'emplacement d'un terrain pour accueillir le projet scolaire.
  - Le projet de "groupe scolaire" et l'emplacement, situé aux abords de la départementale, à la sortie de Taillebourg et à moins de 2km d'Annepont, a fait l'unanimité au regard des délibérations prises par les deux communes (documents joints).
  - l'achat du terrain a été effectué par la commune de Taillebourg.
  - l'aménagement du Plan local d'Urbanisme actuel est en cours, car ce terrain est actuellement situé dans une zone AU du PLU réservée à l'habitat individuel. Cette "révision" du PLU nécessite une enquête public et un dossier complet avec les motivations du projet dont ce document-bilan fait partie.
  - La municipalité de Taillebourg a tenu à impliquer et continuera d'impliquer l'ensemble des acteurs de ce projet (membres du SIVOS, enseignants, Atsems, personnel technique, parents d'élèves, Inspection Académique, commission "éducation et affaires scolaires" de la Communauté de Commune des Vals de

*Saintonge).*

*Madame l'Inspectrice d'Académie nous encourage d'ailleurs dans cette démarche (document joint)*

*Nous avons bien conscience que ce travail n'est qu'une "esquisse" de notre projet et que la mission de l'architecte mandaté sera de concrétiser notre approche sur laquelle nous resterons vigilants.*

*La prochaine phase consiste maintenant à consulter et mettre en concurrence les architectes sur des APS (avant-projet sommaire) et APD (avant-projet définitif).*

*Nous avons conscience qu'il y a une certaine difficulté à positionner notre projet dans les démarches administratives au regard des très récents textes et statuts de notre nouvelle Communauté de Communes, dont les transferts de compétence. Nous allons sans doute, dans ce domaine, être un test sur le fonctionnement de notre nouvelle intercommunalité.*

Courrier de madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale :



*Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'investissent bénévolement dans ce projet et tout particulièrement monsieur et madame GANTHY dont l'implication est sans limite.*

*Le Maire de Taillebourg,  
Président du SIVOS Taillebourg-Annepont*

Une réunion de présentation invitant tous les parents va être programmée. Une mise en ligne sur le site peut être envisagée.

4) Lancement de l'appel d'offre dématérialisée du marché public des travaux du Pont Dormant

Le maire tient à féliciter Angélique Harvoire d'avoir établi une version "dématérialisée" de l'appel d'offre des entreprises pour le Pont Dormant. Les documents ont été portés sur le site BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et les documents techniques sont à retirer sur le site de la Mairie depuis le 16 février. Cette opération permet de gagner du temps de travail, des dizaines de photocopies de dossiers et quelques jours sur le délai de réponses des entreprises (45 jours au lieu de 52).

- Délibération : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le règlement de certaines factures avant le vote du budget primitif : 5169 € pour architecte (pont dormant), 2067 € pour trame verte et bleu, 567 € pour LPO

Vote : tous pour

Concernant le Pont Dormant, la subvention attribuée par Madame la Députée a très légèrement baissée (de 8000€ à 7985€) car la participation de la commune doit être de 20% minimum. Les travaux se dérouleront de mai à décembre 2016.

5) Contrat Eclairage Public sous menace de coupure  
L'adjoint au directeur départemental d'ERDF nous a sommé, le 15 février 2016, de souscrire des contrats concernant quatre "éclairages publics" (les Sapins, la Maroterie, Maçons Est, Chez Rivière) dont la 1ère demande datait de septembre 2012, puis relance en novembre 2013 sans aucun suivi.

Monsieur le Maire a souscrit aux dits contrats dans les quarante-huit heures et l'énergie ne sera pas coupée.

Un arriéré sur 3 ou 4 ans devra être payé par la commune.

6) Déplacement des Containers (début au 16 mars)

Le déplacement des containers à ordures débutera le 16 mars, avec la suppression de celui route de Saint Vaize et de celui de la place du marché qui seront transférés Place du Champ de Foire où nous allons aménager une zone avec une plantation d'Eleagnus. Monsieur Landier (CYCLAD) a rencontré Monsieur le Maire et prendra en charge le déplacement des containers. Il approuve le nouvel emplacement.

7) Journée "apprentissage du greffage" avec Prom'Haies du 5 mars

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue et des journées de l'arbre, l'association PROM'Haies propose une animation "apprentissage de la greffe" le 5 mars à partir de 15h, dans les salles voûtées du Château. Quelques tables et chaises seront mises à disposition. Monsieur Guichard du magazine l'Hebdo devrait venir faire des photos.

8) Questionnaire et Convention Croix-Rouge (Plan Communal de Secours)

A cette occasion, Monsieur le Maire redemande aux conseillers qui ne l'auraient pas encore fait, de lui communiquer le trajet exact effectué lors de la distribution des bulletins municipaux, ce trajet sera celui

que devront effectuer les conseillers pour prévenir les administrés en cas de déclenchement d'un plan général de secours. L'adjoint chargé de l'Urgence à la Croix-rouge Charente-Martime, nous demande de répondre à un questionnaire *"dans un souci de répondre au mieux aux attentes en cas de situations d'urgence ainsi que celles de la Préfecture, sur les besoins tant matériel que de prise en charge des impliqués lors d'évènements inhabituels, (incendies, inondations, catastrophes naturelles en tous genres) pour lesquels nous sommes en mesure d'apporter une réponse d'urgence."*

9) Acquisition de l'immeuble en état de péril imminent

Délibération pour l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de l'immeuble en état de péril imminent au prix de 40 000€ dans le cadre de notre convention avec cet organisme.

Vote : tous pour

10) Date du Feu d'artifice (15 Juillet)

Comme convenu lors de précédentes réunions de CM, nous avons opté pour un professionnel. Il propose pour cette année un feu à 1600 €. Un coût de (+100€) par rapport à l'année dernière mais plus intéressant en quantité.

Comparatif : 2015 : 470 projectiles, dont 40 de 75mm et 20 de 100mm

2016 : 575 projectiles (+105 projectiles), dont 35 de 75mm (-5) et 20 de 10mm (=)

La date a été fixée (en consultation avec les restaurateurs) au Vendredi 15 Juillet (possibilité pour le public de voir plusieurs feux et meilleure date pour ceux qui ne font pas le "pont"). En cas de mauvais temps, il serait déplacé au 14 août en accord avec le tireur professionnel.

11) Tarifs généraux de la Commune (locations)

Des aménagements de Tarif pour les réservations des gîtes doivent être opérés (15 jours et 3 semaines) sinon nous aurons des problèmes avec la perception car tous les tarifs doivent être votés. Depuis le 1er janvier, une taxe de séjour de 0,95€ pour les personnes de plus de 18 ans est à percevoir lors des locations et doit être reversée à la CDC. La location des gîtes se fait toujours par période d'un mois maximum, renouvelable.

Suite à des demandes, monsieur le Maire propose que pour les associations de Taillebourg, la location de la salle des fêtes soit offerte une fois par an, sous réserve que le rangement et le ménage soient "réellement" effectués.

Vote : tous pour

12) Inondations-"Vigicrués" (projet de fiche de RU pour les terrains inondables)

La municipalité a suivi de près le phénomène "nondations" à travers le site "vigicrués" et a affiché les prévisions en mairie. Ces prévisions n'ont pas nécessité de dispositions particulières au moment le plus fort et la municipalité a été à l'écoute des administrés. Monsieur le Maire rappelle que les employés

ont signé "une astreinte catastrophe naturelle" dans leurs fiches de poste, que nous sommes en mesure d'intervenir rapidement et que des conseillers municipaux ont aidé, lors de ces dernières crues, des personnes en difficulté.

Il ne sert donc à rien de déranger les pompiers des alentours quand cela n'est pas indispensable sous prétexte qu'il n'y a plus de caserne à Taillebourg. Je rappellerais qu'il n'y a pas de pompiers à Port d'Envaux, ni à Chaniers.

Dans ce cadre, monsieur le Maire a remarqué que des personnes habitant en zone "inondable" sont des plus exigeantes vis-à-vis des secours. Ce sont aussi les mêmes qui ne tiennent pas compte des prescriptions du PLU et du Plan de Prévention des Risques Naturels quant à l'interdiction de construire des murets ou tout autre bâtiment tendant à retenir la libre circulation de l'eau de débordement.

Il est vrai que certains d'entre eux, acheteurs récents, viennent d'autres régions et n'ont jamais vécu ce genre d'évènement.

En conséquence et devant les responsabilités qui incombent aux élus (affaire de la Faute sur Mer), monsieur le Maire va proposer en Préfecture et au contrôle de légalité "d'annexer" un document spécifique "zone inondable" à tous les documents d'Urbanisme.

Ce document mettra en évidence les risques encourus localement par rapport aux évènements de référence lors des achats ou transactions de biens.

13) Journées de congés 2016 accordées au personnel  
Considérant que pour l'année 2016, de nombreux jours fériés coïncident avec des jours non travaillés, le conseil municipal propose pour cette année d'accorder 2 jours de congés exceptionnels aux agents.

Vote : 9 pour – 3 contre – 1 abstention

Le maintien de ces journées de congés exceptionnels reste soumis à un vote annuel.

14) Projet Street-Art en partenariat avec la CdC

Monsieur le Maire est membre de la commission Patrimoine de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge et à ce titre il participe régulièrement à certaines décisions. Un des prochains projets, sous commande et crédits de la CdC est de permettre à des artistes de "Street Art" de s'exprimer sur des supports choisis dans quelques villages de notre CdC.

Il a donc postulé immédiatement, par anticipation, pour offrir un mur à "l'expression artistique". Il s'agit du mur de notre école des années 1950, qui dénote quelque peu dans notre environnement, mais qu'il n'est pas question de démolir dans un avenir immédiat. Il a pensé qu'une couverture artistique choisie pourrait en diminuer le désagrément.

"Choisie", car il est évident que nous aurions un regard sur le contenu de l'œuvre, qui si elle reste une œuvre personnelle, devrait suivre un cahier des charges orienté sur l'histoire de notre village.

Il a donc demandé son avis sur ce projet, à l'Architecte des Bâtiments de France, qui vient par courrier de lui donner son accord de principe.

15) Commission Budget le 04 Mars à 15h  
Réunion de travail sur le budget.

16) "Des Racines et des Ailes" le 30 mars à 20h30  
Lecture du message de la rédaction de l'émission de télévision de "des Racines et des Ailes"  
*" Pour info, l'émission concernant la remontée de la Charente et un passage par Taillebourg est prévue Mercredi 30 Mars, sur France 3, à 20H50"*

17) Brocante des "Baladins" le 12 Juin  
L'association nous informe de la date de la brocante pour le 12 Juin et de sa recherche de figurants pour leur spectacle qui se déroulerait au cours de la 2ème quinzaine de juillet.

18) Réunion du prochain CM le vendredi 8 avril 2016 à 20h30 (ouverture des plis Pont Dormant)  
En fonction du nombre de plis à ouvrir, l'heure du conseil pourrait être avancée et une deuxième réunion fixée pour le budget.

19) Stage incendie  
Un stage de prévention incendie (manipulation des extincteurs) a été demandé par les institutrices. Cette formation d'un coût de 495€ est prévue pour 12 personnes. 4 institutrices, 3 agents du Sivos et 5 agents de mairie y participeront le mardi 5 avril de 15h30 à 17h.

20) Réunion des agents  
Une réunion des agents communaux a eu lieu le mardi 1er mars. Suite à certaines remarques, une note de service est mise en place par Monsieur le Maire. Le nouveau bâtiment des cantonniers doit être aménagé cet été 2016.

21) Elagage d'arbres en urgence pour sécurité des personnes  
Plusieurs arbres, sur la voie publique, nous ont été signalés comme dangereux pour les personnes. Monsieur le Maire a demandé en urgence, un devis pour des travaux concernant ces arbres dangereux pour une mise en sécurité minimum.  
1056€ ttc pour 2 arbres à abattre + 12 arbres à mettre en sécurité (grosses branches mortes)  
456€ ttc pour l'abattage d'un gros platane + 1 grauit.

Vote : tous pour  
Les 7/8/9 octobre 2016 se dérouleront les Championnats de France d'élagage en équipe à Taillebourg. Une soixantaine de personnes y participeront + des exposants de matériel. Une buvette sera installée et pourrait être tenue par une association de Taillebourg (à définir). Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé aux organisateurs et participants (3 jours) de se fournir le plus possible auprès des commerçants du village, ce qu'ils ont accepté.

22) Questions diverses :  
- Madame Guiberteau informe le conseil que les habitants de la rue Aliénor d'Aquitaine n'ont pas reçu

de la part de CYCLAD le nouveau calendrier de ramassage d'ordures ménagères et par conséquent n'étaient pas au courant du changement de jours de collecte.

- Madame Chenet présente l'association de "l'école du chat libre de Saintes". Cette association aide à capturer les chats errants, les font stériliser par des vétérinaires partenaires et les relâchent où ils avaient été capturés. Ce projet est financé par l'association et par 30 millions d'amis.

- La petite épicerie signale que les horaires et jours d'ouvertures sur le bulletin sont incorrects.

- Le club des aînés de la Tour n'a pas été sollicité lors de la dernière parution du bulletin municipal, cela sera rectifié au prochain N°.

- Madame Chenet va former Madame Guiberteau au logiciel qui sert à éditer "le p'tit Taillebourgeois".

- Monsieur Ganthy demande à Monsieur Chevalier de chiffrer le nombre d'heures passées par les employés municipaux au niveau de l'école afin de préparer le budget.

- Madame Richaud demande à ce qu'une pierre déscellée au niveau des gîtes soit réparée rapidement par soucis de sécurité.

- Monsieur Chevalier informe que plusieurs poubelles sont régulièrement éventrées et déplacées dans la rue St Jean. Des plates-formes vont être faites pour y poser les containers. Un professionnel fait brûler des ronces qui dégagent une épaisse fumée qui nuit au lotissement des Touches. Monsieur le Maire va faire un courrier rappelant que les feux sont soumis à autorisation.

La chaussée romaine est très dégradée, malheureusement cela n'incombe pas à la commune de Taillebourg, ni à celle de Port-d'Envaux mais à la DDTM. Nous sommes allés chercher de l'enrobé à St Savinien afin de reboucher quelques trous sur les chaussées de la commune.

- Monsieur Guillot informe que suite à la réunion du 21/02/16, Monsieur Ganthy et lui-même ont signé la dissolution du syndicat du Bramerit.

- Madame Beaubeau signale que les entretiens professionnels des agents ont été faits.

Elle rappelle également que les associations doivent rapidement faire leur demande de subventions afin qu'elles soient portées au budget.

- Monsieur Texier indique qu'il y a eu un affaissement de terrain dans le parc du château. Une déclaration de péril imminent a été effectuée et une zone de sécurité mise en place.

Fin de séance 01h25

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016**

Présents : Messieurs TEXIER, COVELA-RODRIGUEZ, CHEVALIER, GALLAIS, GUILLOT, ARROYO BISHOP  
Mesdames ALBERT, GUIBERTEAU, RICHAUD, BEAUBEAU.

Absents (excusés) : Monsieur DECQ a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU, Monsieur GANTHY a donné pouvoir à M. TEXIER, Mme CHENET a donné pouvoir

à Mme ALBERT  
Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 3 mars 2016
- 2) Délibération : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) non accessibles au 1er janvier 2015
- 3) Délibération : Autorisation d'engager ; de liquider ; de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016
- 4) Projet de rétrocession de la voirie au lotissement des Touches
- 5) Émission "des Racines et des Ailes"
- 6) Compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016 avec les maires du canton et M. BUSSEREAU
- 7) Tarif des mugs
- 8) Constitution de la Commission pour ouvrir les plis suite à l'appel public à la concurrence pour les travaux du "Pont Dormant"
- 9) Questions diverses

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 3 mars 2016

Vote : tous pour

2) Délibération : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) non accessibles au 1er janvier 2015

Vote : tous pour

3) Délibération : Autorisation d'engager ; de liquider ; de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016

Vote : tous pour

4) Projet de rétrocession de la voirie au lotissement des Touches

Monsieur TEXIER a rencontré maître BOUAZIZ pour envisager la rétrocession de la voirie du lotissement de la Touche à la municipalité.

Comme il n'y a pas de contact possible avec l'aménageur, il faut que tous les propriétaires signent et autorisent la rétrocession.

Monsieur le Maire préparera le dossier et demandera à un résidant de faire signer le document par les propriétaires.

5) Émission de télévision "des Racines et des Ailes" du 30 Mars 2016

Monsieur TEXIER a adressé environ 90 mails pour inviter des personnalités et élus du département à regarder cette émission qui a montré notre village à quelque 4 millions de téléspectateurs. La publicité et les retombées économiques peuvent être signifi-

catives pour notre village. Des réservations pour les gîtes, directement liées à cette émission, sont déjà à noter. Madame la Sous-Préfète à l'issue de l'émission, a décidé de visiter notre village au mois d'Avril.

6) Compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016 avec les maires du canton et M. BUSSEREAU

Il avait été demandé aux maires de faire parvenir leurs questions à l'avance pour pouvoir obtenir des réponses à cette réunion.

Monsieur TEXIER a évoqué quatre points :

a) la subvention du "Pont Dormant" et la levée de la prescription quadriennale,

b) la collaboration des services de voirie du département pour notre projet de modifier les entrées et sorties de l'agglomération de la commune, la signalisation et le futur arrêt de bus devant la sortie du lotissement de la Touche. Pour ce faire, M. le Maire va proposer aux conseillers une délibération qui sera aussi soumise à l'avis du Président du Département et du Préfet

c) le domaine public fluvial

M. TEXIER fait remarquer que notre commune a dû notamment gérer un bateau coulé et un cheval mort dans la Charente alors que les textes mentionnent que c'est du ressort du Conseil Départemental (enlèvement des embâcles).

d) les bâtiments appartenant à la SNCF

M. TEXIER demande l'appui du Département pour intervenir sur les bâtiments et parcelles délaissées par la SNCF sur les abords des voies. Monsieur le Sénateur LAURENT, présent à la réunion, se propose d'intervenir en notre faveur lors d'une prochaine réunion avec la SNCF. Monsieur le Maire le remercie.

7) Tarif des mugs

Deux nouveaux modèles de mugs sur Taillebourg sont en vente. Le prix est maintenu à 8 euros.

3) Constitution de la Commission pour ouvrir les plis suite à l'appel public à la concurrence pour les travaux du " Pont Dormant"

Cette commission est composée de trois élus titulaires et de trois élus suppléants qui participent aux réunions lorsque les titulaires ne peuvent pas y assister. M. le Maire fait partie d'office de cette commission. Mme HARVOIRE sera présente puisqu'elle a été désignée « référente » pour la gestion de la conservation des plis avant l'ouverture.

Le rôle de cette commission est d'ouvrir les plis et de les analyser. Le vote se fait à "bulletin secret "

Les candidats titulaires : Messieurs GALLAIS, CHEVALIER, ARROYO BISHOP

Les candidats suppléants : Messieurs COVELA RODRIGUEZ, GANTHY, Madame BEAUBEAU

Résultat du vote :

1 bulletin nul, 12 bulletins pour (liste entière)

La réunion se tiendra à huit clos le 8 avril 2016 à 22 heures 10

9) Questions diverses

Sans

Fin de la réunion du Conseil Municipal à 22 heures

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Présents : Messieurs TEXIER, COVELA-RODRIGUEZ, CHEVALIER, GALLAIS, GUILLOT, Mesdames ALBERT, GUIBERTEAU, RICHAUD, CHENET, BEAUBEAU.

Absents (excusés) : Monsieur DECQ a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU, Monsieur GANTHY a donné pouvoir à Mme ALBERT, M. ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à M. TEXIER

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU

Ordre du jour :

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 8/4/2016

2) Budget

- Compte de gestion 2015

- Compte administratif 2015

- Affectation des résultats

- Budget primitif 2016 et taux d'imposition communaux

3) Questions diverses

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 8/4/2016

Il a été omis de mentionner que la demande de modification de l'ordre du jour du CM du 8/4 avait été votée par les conseillers.

Vote : 12 pour - 1 abstention (absence au CM du 8/4)

2) Budget

Monsieur le Maire présente par vidéo-projection un document qu'il a réalisé en collaboration avec M. Ganthy et Mme Harvoire et qui met en correspondance les résultats 2014-2015 et le projet de budget 2016.

Les grandes lignes du budget 2016 sont :

- le maintien en l'état des taux communaux d'imposition

- l'entretien de voirie : 23698,40€

- la prise en compte du "Puits Pollué" (19 775,08 € en 2014), (12 070,16 € en 2015). L'analyse de l'eau par un laboratoire agréé a déterminé -de 0,1 mg d'hydrocarbure par litre, ce qui n'est plus très important, mais qui ne permet, ni la consommation, ni l'arrosage.

Pour contrôler l'évolution de ce sinistre, le pompage obligatoire de vérification va donc continuer sur un rythme de 1 par an et une analyse d'eau par an (prévision au Budget : 940€)

- les dépenses à faire dans le cadre de l'Ad'AP (mises aux normes de tous les bâtiments publics pour l'ac-

cessibilité handicap)

- la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat : -15.3% par rapport à 2015 et -25.55% par rapport à 2014

- les économies réalisées sur la dépense d'électricité avec la modification des contrats ERDF (contrat du début des années 2000 type Tempo bleue avec six tarifs) et le blocage de la température de la salle des fêtes à 21°. L'analyse sera faite précisément en fin d'année car la prise en compte de ces nouveaux contrats a été faite au mois de Mai 2015 et il nous faut une année complète de consommation pour une évaluation correcte (hiver-été). D'ores et déjà, on peut remarquer que la facture d'électricité pour la salle des fêtes était de :

Janvier 2015 : consommation de 12677 kWh pour 2245,03 € ttc (17,71 c€/kWh)

Janvier 2016 : consommation de 10072 kWh pour 1480,78 € ttc (14,70 c€/kWh)

Des modifications en cours sur les contrats de gaz devraient nous permettre de faire aussi des économies....

Monsieur le Maire regrette que nos efforts sur la gestion de la commune et nos bons résultats soient "masqués" par les baisses de dotations de l'Etat.

On imagine toutes les difficultés à établir un budget sans faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

- le rattrapage (dette de 1500€ à ERDF) de 3 éclairages publics non déclarés (lettre de rappel d'ERDF de 2013 non traitée)

- l'achat d'un véhicule technique tri-benne "digne de ce nom" (véhicule Renault occasion, 9000€)

- le projet d'achat (3500€) d'un pack électrique multi-outils (batterie haute puissance, souffleur, taillehaie). La batterie étant dans le dos, les outils sont moins lourds et les charges sont réparties. Cela participe à la prise en compte par la municipalité des pathologies des employés et à la réduction des nuisances des outils thermiques en zone urbaine (bruit et gaz d'échappement).

- le maintien d'une politique d'investissement dont : les travaux du Pont Dormant, Voirie, Parking bord de Charente, Projet école, Lotissement des écoles (6 parcelles), Sécurité Routière, modification du PLU, amélioration des activités pour les scolaires et accueil tourisme autour de notre Patrimoine (Expositions, Verger Patrimonial, Site LPO, Trame Verte et Bleue), travaux de remise en état de notre Patrimoine

- le maintien des subventions aux associations.

Monsieur le Maire souhaiterait que toutes les associations locales ayant des activités locales bénéficient de la même subvention (160 €). Monsieur COVELA-RODRIGUEZ demande à ce que l'ATEPE bénéficie de la même subvention que l'année dernière (200€) pour asseoir son bon fonctionnement. Ma-

dame BEAUBEAU, comme monsieur le Maire émettent des réserves. Il est consenti d'allouer 200 € pour cette année. Monsieur le Maire demande qu'on signifie aux associations, à l'occasion de la notification de subvention, que les demandes et bilans soient obligatoirement déposés au 1 Mars pour un vote en Conseil Municipal des dites subventions et non en dernière minute avant le Budget (certaines associations n'ayant toujours pas répondu).

Compte de gestion  
Présentation du Compte de Gestion. Vote : Tous Pour.

Compte administratif 2015  
Présentation du Compte Administratif

M. Texier se retire (non exprimé ainsi que sa procuration). Le conseil élit monsieur GALLAIS président de séance  
M. Gallais fait voter le compte administratif 2015

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard GALLAIS, doyen d'âge,			
vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :			
<b>Investissement</b>			
Dépenses	Prévu :	371 672,00	
	Réalisé :	183 061,56	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévu :	371 672,00	
	Réalisé :	300 357,26	
	Reste à réaliser :	0,00	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	Prévu :	695 990,46	
	Réalisé :	603 045,97	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévu :	695 990,46	
	Réalisé :	733 977,78	
	Reste à réaliser :	0,00	
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>			
Investissement :		117 295,70	
Fonctionnement :		130 931,81	
Résultat global :		248 227,51	

Vote : Tous Pour

Affectations des résultats 2015  
Présentation de l'Affectation des Résultats

AFFECTATION DES RESULTATS 2015	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre TEXIER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 14/04/2016,	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	26 187,89
- un excédent reporté de :	104 743,92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	130 931,81
- un excédent d'investissement de :	117 295,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	117 295,70
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	130 931,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1000)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	130 931,81
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	117 295,70

Vote : Tous Pour

Budget primitif 2016 et Taux 2016  
Présentation du Budget Primitif 2016  
et proposition des taux d'imposition communaux 2016 (maintien des taux 2015)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre TEXIER,	
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :	
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	374 257,35
Recettes :	374 257,35
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	717 148,45
Recettes :	717 148,45

Pour rappel, total budget :	
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)

Vote : Tous pour

3) Questions diverses

M. Chevalier souhaiterait embaucher une personne pour un contrat court afin de mettre aux nouvelles normes :  
la salle de foot, la salle des fêtes, les salles voûtées

Monsieur le Maire fait part de sa position de réduire le personnel des agents techniques en fonction des possibilités que donne ou donnerait la loi si elle devait changer. Il constate en effet que pour accomplir leur mission, les règles imposent de plus en plus de qualifications et certifications aux agents techniques (comme celles d'obtenir un certificat pour conduire un tracteur-tondeuse, changer une ampoule électrique, répandre des produits phytosanitaires). En conséquence, ces agents sont de plus en plus souvent partis en mission (avec toutes les dépenses que

cela impose aux collectivités) pour obtenir des certificats qui ne sont plus valables au bout de quelques mois.

Tout en conservant un effectif pour les travaux spécifiques du village, il serait plus rationnel de faire appel, ponctuellement, à des entreprises spécialisées. Mme Chenet nous fait part de son déménagement et de son départ de la Métropole et va démissionner. Mme Guiberteau sera référente pour la préparation du bulletin municipal.

Fin de séance : 00h40

## Etat civil

### NAISSANCES

GALTIER DESCLIDES Charlotte	1er février 2016
RIVIERE CHABOT Inaya	2 février 2016
JOLY Maïly Rubby Phélicia	27 février 2016

### MARIAGES

POTRON Arnaud Pierre Mathieu et DIET Manuela Madeleine Odette	16 janvier 2016
---	-----------------

### DECES sur la commune

FOULONNEAU André Eugène	18 avril 2016
-------------------------	---------------

### DECES (hors commune, retranscription de l'acte d'état civil)

BENOIT ép. BRAND Réjane Emilienne Paulette	28 janvier 2016
MC CRACKEN William	2 février 2016

## Changement de jours de ramassage ordures ménagères et sacs jaunes pour la commune de Taillebourg

### COMMENT CA MARCHE ?

Pour la commune de Taillebourg, la collecte des ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

La collecte des emballages a lieu un jeudi sur deux, semaine verte...

Les sacs sont à sortir la veille, collecte à partir de 5 heures.

Dates des collectes des emballages (sacs jaunes) pour l'année 2016 :

5 et 19 mai, 2, 16 et 30 juin, 14 et 28 juillet, 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1er, 15 et 29 décembre.

# Vie municipale

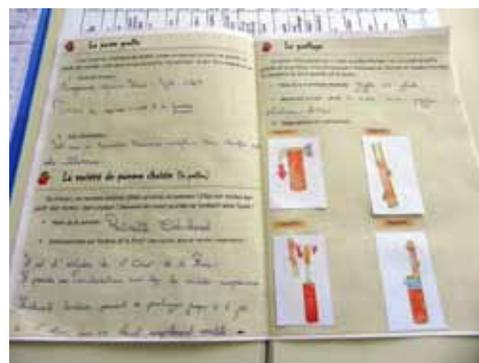
## Animation greffage le 5 mars 2016

Samedi 5 mars, dès 14h, une vingtaine de passionnés étaient déjà devant l'entrée des salles voûtées pour apprendre à pratiquer greffe anglaise et greffe en fente... En effet, David Olliveau, animateur à Prom'haies associé aux "Croqueurs de Pommes" venus en nombre, a dévoilé quelques savoir-faire sur le greffage des pommiers et des poiriers. Les variétés anciennes étaient très nombreuses et chacun pouvait trouver l'arbre



"futur" à voir se développer dans son jardin. Des "duchesses d'Angoulême" aux "pattes de loup" il y en avait pour tous les goûts. Les candidats greffeurs, une quarantaine au cours de l'après-midi, après s'être entraînés, achetaient le porte-greffe et choisissaient le greffon souhaité avant de passer aux choses sérieuses sous le regard expérimenté de David et de son équipe de Croqueurs. Puis ligature et caoutchouc recouvraient la greffe avant d'être recouverts de mastic à greffer. Au total, c'est plus d'une soixantaine d'arbres qui ont été greffés !

Jeudi 7 avril, l'animation avait lieu dans les deux classes de Cycle 3 de l'école. Deux animateurs de Prom'haies, deux bénévoles de l'association "Croqueurs de pommes" et deux stagiaires BTS Gestion et protection de la nature du Lycée agricole de Melle ont encadré les élèves dans leur apprentissage. A la fin de la matinée, chacun est reparti avec son petit arbre.



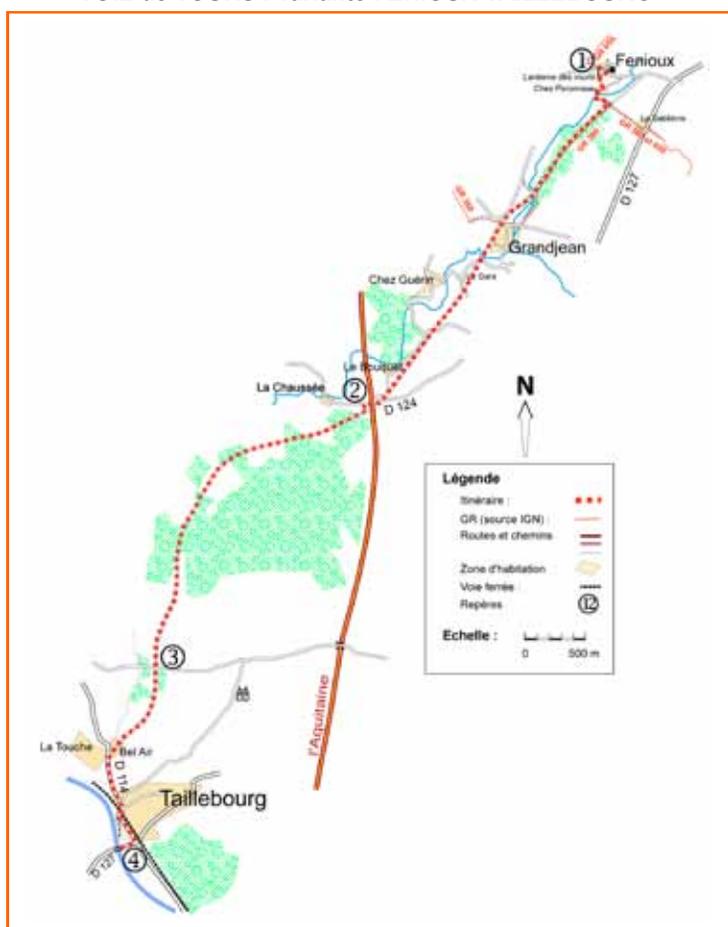
Taillebourg devrait voir fleurir nombre pommiers et poiriers dans les années à venir !!  
Et un grand merci aux animateurs et bénévoles.

## 3 avril 2016 - Randonnée de l'Association saintaise de Saint-Jacques de la Charente-Maritime



L'association jacquaire des chemins de Saint-Jacques de la Charente-Maritime s'implique pour aider les pèlerins dans leur cheminement; c'est pourquoi elle a décidé de proposer un parcours de Fenioux à Saintes via TAILLEBOURG, permettant aux pèlerins une étape plus courte de la *Via Turonensis* ou voie de Tours reliant Saint-Jean d'Angély à Saintes.

### VOIE de TOURS : variante FENIOUX-TAILLEBOURG



#### 1- Départ Eglise de Fenioux km 0 :

aller jusqu'à la lanterne des morts qu'on laisse à droite et descendre à gauche le chemin bétonné. En bas, prendre à droite, continuer sur le chemin de St Jacques (borne en pierre) jusqu'à un pont(500m). Au niveau du pont qui enjambe la ferrée verte, (on quitte le chemin de St Jacques), avant le pont, descendre à droite le chemin qui rejoint la ferrée verte que l'on emprunte à droite (voie rectiligne à travers bois-banc sur la gauche - c'est le GR360).

Arrivé à un carrefour, aller tout droit, (le GR360 descend à droite). Rester sur la ferrée verte, tantôt chemin herbeux, tantôt petite route, (à l'ancienne gare de Grandjean : abri, bancs, tables et eau et WC ouverts en saison) jusqu'à la D124.

Ce circuit vous est présenté sans les garanties sur les modifications de dernière minute et indépendantes de notre volonté, merci de nous signaler tout souci... [www.compostelle17.fr](http://www.compostelle17.fr)

FA 2.1 décembre 2014

#### 2-km: 3,625 :

que l'on prend à droite, on passe sous l'autoroute et on tourne tout de suite à gauche, pour récupérer la ferrée verte à droite. On la suit jusqu'au bout !

**3-km,6,750:** Au bout de la ferrée verte, continuer tout droit sur la route bitumée qui mène jusqu'à Bel Air. Traverser Bel Air, on arrive sur la D114. Tourner à gauche, passer sur le pont en direction de Taillebourg et continuer la route, traverser la voie ferrée, et prendre à gauche la route qui longe la Charente.

**4-km 8,305 :** arrivé au « cédez le passage », prendre à droite la D127, direction St James (*suite dans fichiers « Taillebourg-Saintes /St Eutrope » ou « de la D128 à Saintes »*)

Dans ce cadre, l'association a organisé le dimanche 3 avril une randonnée de Fenioux à Saintes par la "Férrée verte" avec halte à Taillebourg. Une quarantaine de personnes y ont participé, dont des membres des associations jacquaires de Gradignan, de la Vienne, de la Charente et de la Vendée. Ils ont pu visiter le refuge pour pèlerins, ainsi que les salles voûtées du château et l'exposition "Sur les chemins de Saint-Jacques en Poitou-Charentes", réalisée par l'association saintaise des chemins de Saint-Jacques de la Charente-Maritime.

Certains sont partis avec un petit souvenir :  
le mug "Les chemins de Saint-Jacques à Taillebourg".



Informations :

- Refuge dédié à l'hébergement des pèlerins au n°2, place Saint-Louis  
(renseignements en mairie).



- Informations sur les parcours :

[http://www.compostelle17.fr/img/pdf/VOIE\\_DE\\_TOURS\\_VARIANTES\\_FENIOUX\\_TAILLEBOURG\\_decembre\\_2014.pdf-voie-de-tours](http://www.compostelle17.fr/img/pdf/VOIE_DE_TOURS_VARIANTES_FENIOUX_TAILLEBOURG_decembre_2014.pdf-voie-de-tours)

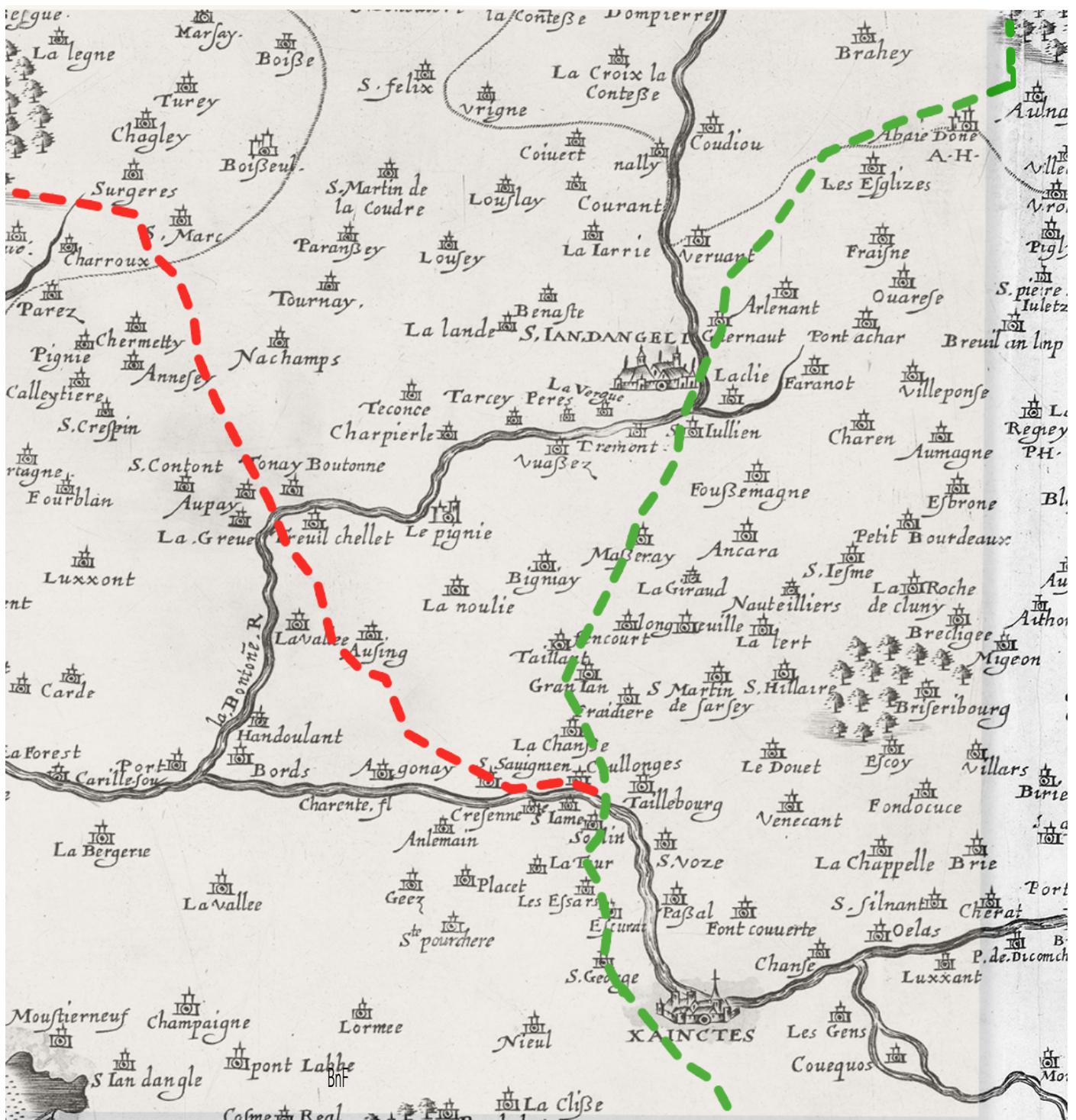
<http://www.compostelle17.fr/-Voie-de-Tours,86-.html>

<http://www.compostelle17.fr/-Surgeres-Saintes-.html>

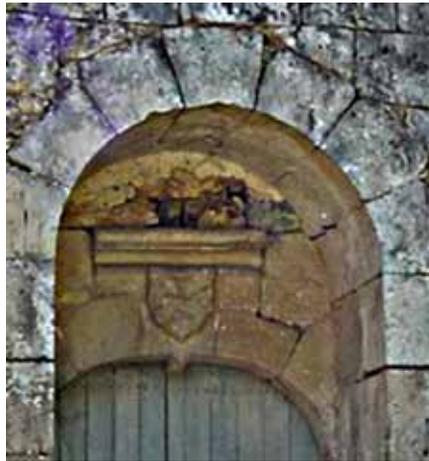


## Origines historiques du chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Taillebourg

Au Moyen Age, les pèlerins cheminant vers Saint-Jacques de Compostelle en Espagne empruntent diverses routes et font des haltes pour vénérer des reliques religieuses. C'est le cas à Saint-Jean d'Angély, qui devint dès le début du XIe siècle un lieu de pèlerinage très important avec les reliques de Saint Jean-Baptiste, et à Saintes avec Saint Eutrope. Entre Saint-Jean d'Angély et Saintes, le pont et la chaussée de Taillebourg permettaient de traverser le fleuve Charente, même en période de crue, et trois hôpitaux, sous la seigneurie de Taillebourg, accueillaien les pèlerins sur ce parcours.



Le plus ancien, *l'hôpital Saint-Jacques*, à l'extrémité de la chaussée Saint-James, est attesté en 1170 par une lettre solennelle du pape Alexandre III. Une foire annuelle avait lieu à son emplacement le 25 juillet (le jour de la Saint-Jacques) et en 1269, Alphonse de Poitiers, frère du roi Saint-Louis, fait une aumône aux Trinitaires du pont de Taillebourg. Les vestiges de la chapelle de l'hôpital sont encore visibles aujourd'hui.



Au XIIIe siècle, en limite nord de la baronnie de Taillebourg, existaient également un hôpital et une chapelle de Saint-Jacques. Ils étaient situés à la sortie de Saint-Jean d'Angély, près du pont Périn et pont Saint-Jacques, qui permettaient de franchir la Boutonne par la route se dirigeant vers Taillebourg. En 1209, Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, fait don aux Bénédictins de cette aumônerie, ainsi que des terres, logement, nourriture et autres besoins des pèlerins.

Un troisième hôpital sera fondé en 1434 par Henri de Plusqualec, seigneur de Taillebourg. Avant de partir en pèlerinage à Compostelle, il fait son testament où est stipulé la création d'un hôpital Saint-Jacques à Taillebourg avec 12 lits et une chapelle. Il donnera l'argent pour sa construction, ainsi que pour le chapelain et les aliments des pauvres.



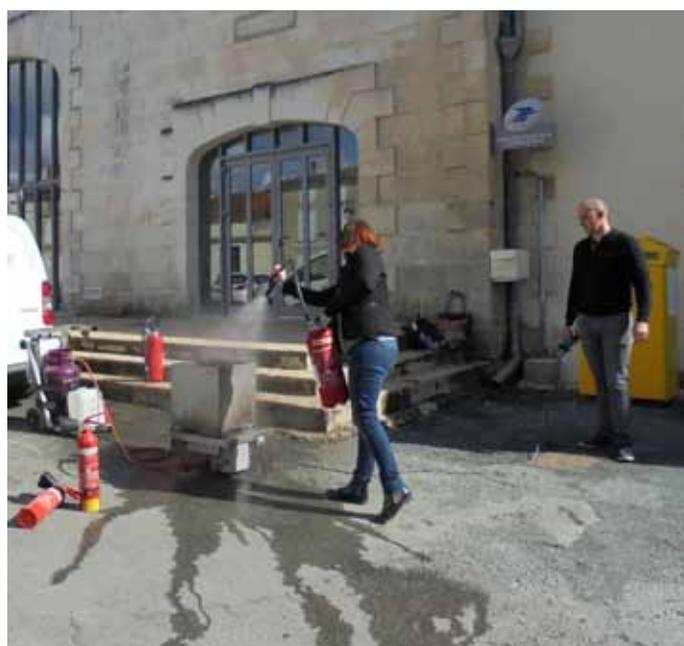
*Blason d'Henri de Plusqualec,  
seigneur de Taillebourg de 1423 à 1440.*

Ainsi, Taillebourg prolonge son rôle historique avec l'ouverture du nouveau refuge de pèlerins, situé au bord de la Charente, place Saint-Louis, à l'emplacement de l'ancien pont médiéval.

## Formation incendie



Le Mardi 5 avril 2016, la société MISO a dispensé une formation incendie à 12 personnes (institutrices de l'école, personnel communal et du SIVOS, élus).



Feu ordinaire



La cantinière s'est entraînée sur une simulation de feu de friteuse

# Vie Associative



## AAPPMA

## La Gaule Charentaise

### AMIS PÊCHEURS, BONJOUR

Alors, combien de truites prises lors de cette nouvelle ouverture ?  
Qui a gagné les belles demoiselles ou le pêcheur aguerrri ?



Revenons à l'ordre chronologique de nos nouvelles depuis le dernier bulletin !

#### Notre Assemblée Générale du 22 janvier 2016 :

Cette année peu de personnes présentes, certainement dû à l'élection électorale du 27 novembre 2015 où vous êtes venus plus nombreux.

Lors de cette AG le rapport d'activité, le rapport financier furent votés à l'unanimité.

Deux nouveaux contrôleurs aux comptes nous ont rejoints.

#### Carte de pêche :

Vous avez été plus nombreux depuis le début d'année jusqu'à fin mars par rapport à l'année dernière, à prendre votre carte de pêche sur notre AAPPMA et nous vous en remercions. Vous êtes maintenant un peu plus à prendre votre carte sur Internet.

Nous vous rappelons vos trois lieux possible pour acquérir votre carte à La Gaule Charentaise :

**Café Restaurant de la Gare à Taillebourg**

**Bar Tabac L' Aqueduc Romain Le Douhet**

**VIVAL Bussac S/Charente**

#### Dates à retenir :

**Dimanche 8 Mai** – En 2015 la journée découverte de la pêche à l' alose fut une totale réussite pour notre AAPPMA, aussi cette année nous récidivons !

En partenariat avec cette année Les Pêcheurs Saintongeais qui eux interviendront à Saintes le samedi 7 mai et évidemment la Fédération Départementale.

**Samedi 21 Mai** – Cette année la découverte de la pêche à la truite pour les jeunes et les femmes se fera seulement sur une journée (deux ans de suite de mauvais temps sur les deux jours, ça suffit !!!). Cette journée est ouverte aux jeunes avec une carte mineure, une carte découverte et aux femmes avec une carte découverte.

Nous sommes toujours à la recherche d'un local près de la Charente pour pouvoir entreposer quelques matériels et surtout stocker deux petites barques concernant notre projet de location (aux pêcheurs d'ici ou d'ailleurs)  
A votre bon cœur messieurs-dames !!!!!!!

Notre président a maintenant une deuxième casquette, celle d'administrateur à la Fédération Départementale. Félicitations à lui !

Notre Site Internet est toujours bien visité et notre page Facebook est de plus en plus lue, merci à tous ceux qui marquent des mentions "j'aime" ou qui "partagent ". Cela fait chaud au cœur et récompense le travail fourni.

Coup de gueule d'un de nos membres actifs, qui est ni plus ni moins que le M le Maire de St Vaize, Michel Roux.

Il a écrit une lettre ouverte à la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et adressé une copie à notre Président de l'AAPPMA.

Il exprime son profond mécontentement sur les méthodes de déversements de kilos de civelles pour repeupler les cours d'eau (voir l'article publié le 4 février dernier dans le journal Sud Ouest)

A la suite d'une réponse du président de la Fédération et de notre président, il a adressé cette même lettre au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins et leur a écrit dans ces termes : "J'avais écrit une lettre ouverte à la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et adressé une copie au Président de l'AAPPMA, "La Gaule Charentaise", dans laquelle je suis adhérent, pour exprimer mon profond mécontentement sur ces méthodes. Les Présidents de ces deux structures m'ont contacté et m'ont confirmé leur solidarité totale avec les arguments que j'avais exposés dans ce courrier.

Mieux, ils m'ont encouragé à faire remonter ces arguments auprès des instances décisionnelles, auprès des élus locaux, régionaux, députés nationaux et européens, (puisqu'il s'agit d'une décision européenne) et à médiatiser ces actions (nous pensons notamment à des émissions comme "Cash Investigation", etc.) pour faire prendre conscience aux citoyens de l'absurdité écologique et économique de cette affaire et la nécessité d'y mettre un terme au plus vite.

Comme vous êtes un des premiers maillons opérationnels par ordre hiérarchique dans la mise en place de ces actions, ma lettre en pièce jointe devient maintenant une lettre ouverte au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins."

M Roux a adressé le même mail avec la lettre ouverte à la revue "La Pêche et Les Poissons", ainsi qu'à M Jacky EMON Conseiller Régional Limousin-Poitou-Charentes-Aquitaine.

Vous trouverez en fin d'article une copie de cette lettre ouverte.

Pour conclure ce nouveau bulletin, une petite citation à faire circuler :

Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu, devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet ou chez nos dépositaires. C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.

Dans l'attente de vous rencontrer au bord de l'eau et à nos deux manifestations, nous vous souhaitons une nouvelle bonne saison de pêche. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Pour nous contacter :

Notre site : [www.lagaulecharentaise17.fr](http://www.lagaulecharentaise17.fr)

Notre e-mail : [lagaulecharentaise@gmail.com](mailto:lagaulecharentaise@gmail.com)

Facebook : [www.facebook.com/lagaulecharentaise](http://www.facebook.com/lagaulecharentaise)

Notre secrétariat : 05 46 91 82 13



## Lettre ouverte au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de l'article de Sud-Ouest du 4 février 2016, concernant le déversement de 800 kg de pibales dans la Charente entre Taillebourg et Chaniers, pour un montant de 350 000 €.

Pêcheur amateur, je souhaite vous manifester mon plus profond mécontentement et mon indignation devant une telle absurdité et un tel scandale si les chiffres annoncés sont bien réels.

Payer 350 000€ aux mareyeurs avec l'argent, probablement des pêcheurs et à coup sûr des contribuables, relève d'une politique digne du Sapeur Camembert si on considère son efficacité du point de vue économique, environnemental et halieutique.

Les pibales se raréfient à cause notamment d'une pêche intensive (4 000 t/an dans les années 1978-1979, contre 110 tonnes seulement en 2010), les cours sont au plus haut (de nouveaux marchés sont ouverts avec les pays asiatiques qui demandent des civelles vivantes pour l'élevage et auprès desquels nous rachetons des anguilles adultes), on maintient cette pêche d'alevins alors qu'il est strictement interdit de pêcher les alevins de toute autre espèce non nuisible.

C'est une triple peine qui touche les pêcheurs amateurs et professionnels de l'anguille, - On a limité les dates et heures de pêche à l'anguille.

- On impose au pêcheur de renseigner un carnet dès la première anguille pêchée sous peine de sanction, (date, lieu de capture, taille, nombre, poids, etc, il ne manque que le nom du père et de la mère). On impose au pêcheur d'avoir ce carnet en sa possession en action de pêche, pour être présenté à tout contrôle, ce qui suppose d'être équipé, en plus de son matériel de pêche classique, de matériel de mesure, de pesage, d'écriture et en plus d'avoir des mains relativement propres pour conserver un carnet lisible jusqu'à la fin de la saison. Le législateur n'a certainement jamais pêché l'anguille sans quoi il aurait rapidement compris les difficultés de mise en oeuvre sur le terrain.

- On a supprimé l'autorisation de pêcher l'anguille à la vermée jusqu'à minuit alors que cette pêche traditionnelle est une pêche sélective qui permet de relâcher une anguille sans aucune blessure. Comme chacun sait, l'anguille ne mord à la vermée principalement qu'après le coucher du soleil. Paradoxalement, des cours de pêche à la vermée sont dispensés aux touristes en plein jour pour tenter de perpétuer tant bien que mal cette tradition qui va vite tomber dans l'oubli par désintérêt ou qui laissera croire à son efficacité uniquement le 1er avril.

Pendant ce temps, on dépense des sommes faramineuses sous couvert de suivis scientifiques et sanitaires pour repeupler les fleuves et rivières dans leurs parties amont et leurs affluents.

Si on interdisait définitivement les dérogations accordées aux pêcheurs de civelles en bateaux dans les estuaires - qui massacrent sans discernement les alevins d'autres espèces pris dans les tamis - les civelles remonteraient les rivières gratuitement et en nombre comme elles savent le faire depuis des millions d'années dans nos rivières et ruisseaux, pour le plus grand bonheur des pêcheurs d'anguilles, amateurs et professionnels.

Si les chiffres annoncés sont exacts, cette opération ramène le kilo de pibales lâché à 437,5 € et à 875€ le kilo efficace si on considère une mortalité de 50% au bout de 3 ans. J'ajouterais que la mortalité étant principalement due aux prédateurs, on peut considérer que les poissons et les oiseaux sont nourris avec notre bénédiction au prix de 437,5€ le kg.

Du point de vue économique toujours, si on considère qu'un kilo de pibale contient environ 2900 individus, ce même kilo à raison d'un poids moyen adulte commercialisable de 400gr produirait 1160 kg d'anguilles, qui valorisés à la vente au détail à raison de 20€ le kilo, généreraient un marché de l'ordre de 23 000€. C'est donc une absurdité économique totale qui est mise en oeuvre.

Dans la forme actuelle de ce repeuplement, tous les intervenants ont préféré agir sur les effets alors que la raison commande d'agir sur les causes pour trouver une solution pérenne. La surpêche de la pibale dans les estuaires restant la cause principale de la raréfaction de l'anguille.

Pour ce qui me concerne, je tenais à vous informer que je ne me soumettrai pas aux obligations de remplissage du carnet anguilles tant que les pêcheurs de pibales n'auront pas les mêmes obligations, à l'unité près.

J'ai pris le parti de dénoncer cette politique scandaleuse auprès de mes amis pêcheurs, afin qu'elle soit relayée via les médias, les réseaux sociaux ou les élus.

J'ai obtenu à ce jour, le soutien du Président de la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ainsi que celui du Président de l'AAPPMA, "La Gaule Charentaise" qui déplorent être mis devant le fait accompli sans pouvoir exprimer le moindre avis. Ils sont, m'ont-ils dit dans cette affaire, "le pot de terre contre le pot de fer".

J'ai conscience de désobéir à la Loi, mais je reste fidèle à l'esprit de l'article 35 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793 : "Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs", fidèle aussi à la pensée de Stéphane Hessel lorsqu'il dit : "La pire des attitudes est l'indifférence".

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma lettre et je vous demande de transmettre mon mécontentement aux instances supérieures de La Pêche, ainsi qu'auprès du Ministère concerné.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations halieutiques.

Michel ROUX, Citoyen indigné, pêcheur amateur,

Initié à la pêche par son instituteur à l'âge de 10 ans, soit environ 50 années de pratiques de la pêche de loisir.

Éducateur de ses enfants puis de ses petits enfants pour la découverte de la pêche de loisir

et la protection du milieu aquatique. Numéro d'adhérent : w7mber

AAPPMA Gaule Charentaise 17350 TAILLEBOURG Accessoirement, Maire de SAINT-VAIZE

Domicilié 27, route des roches 17100 SAINT-VAIZE

# Association de parents d'élèves



Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,

Nous venons de terminer nos dernières manifestations et ainsi s'achève une année de collaboration très intense : parents, enfants et habitants des communes d'Annepont et de Taillebourg.

En effet, votre implication nous a permis de faire vivre l'association et d'apporter aux enfants de multiples divertissements. C'est donc avec beaucoup d'émotion qu'aujourd'hui nous vous adressons tous nos remerciements car aucun de ces projets n'aurait pu aboutir sans votre participation active.

Il est important que nous continuions ensemble à unir tous nos efforts pour que l'année prochaine soit aussi créative et qu'elle puisse permettre d'apporter notre soutien aux différents projets scolaires dont nos enfants seront les premiers bénéficiaires.

Cette année fut belle et dynamique pour ATEPE et nous en sommes très fiers !  
Nous adressons nos derniers remerciements aux deux municipalités pour la mise à disposition des locaux et la validation de nos projets.

A tous, nous vous souhaitons une très bonne fin d'année scolaire, de belles vacances, et :

" A L'ANNEE PROCHAINE "

Nous restons à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires, sur notre adresse mail :

atepe.17350@gmail.com

Vous pouvez suivre nos actualités sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://atepe17350.wix.com/atepe>

ou encore sur notre page Facebook : atepe "Annepont Taillebourg ensemble pour les enfants".

ATEPE Annepont Taillebourg  
Ensemble Pour les Enfants

# Baladins du Comté de Taillebourg

Nous aurons le plaisir de nous retrouver pour la Brocante le dimanche 12 juin au stade de football.

Comme chaque année, nous proposons 2 tarifs :

- 2€ le ml pour les taillebourgeois et adhérents Baladins
- 2,50€ le ml tout public

Si vous désirez vendre et réserver un emplacement, ou si vous avez la possibilité de participer à cette journée en aidant à l'organisation, n'hésitez pas à nous contacter :

- téléphone : 07.82.39.44.91
- courriel : baladinscomtedetaillebourg@gmail.com

Merci aux bénévoles qui participeront à cette manifestation pour nous aider. Nous remercions la municipalité pour les moyens mis à disposition pour le bon déroulement de cette journée.

En parallèle de l'organisation de la brocante, la commission "projet 2017" se réunit régulièrement pour travailler sur le projet de l'année prochaine. Nous remercions l'équipe qui s'investit pour permettre la réalisation des projets.

Bien associativement à vous tous.

L'équipe des Baladins

\*\*\* **TAILLEBOURG** \*\*\*  
*Stade de football*

**DIMANCHE 12 JUIN 2016**

**BROCANTE • VIDE-GRENIER**

ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION LES BALADINS DU COMTÉ DE TAILLEBOURG

2€ le ml : Taillebourgeois et adhérents Baladins  
 2,50€ le ml : tout public

Renseignements/Réservations : 07 82 39 44 91  
 baladinscomtedetaillebourg@gmail.com

Parking fléché - Buvette et restauration rapide sur place

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE. COUPON À RENOYER ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT**

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

N° de carte d'identité .....

Si professionnel, préciser le n° de SIRET : .....

Nombre de mètres réservés : ..... x 2€ = ..... € / ..... x 2,50€ = ..... €

Inscription enregistrée après règlement. Chèque à l'ordre de : Baladins du Comté de Taillebourg.  
 Adresse : Baladins du Comté de Taillebourg - La Maison du Parc - Parc du Château - 17350 Taillebourg

**Crédit Mutuel**

Impression : 17/03/16 - Jean-Michel Puyguy - 05 46 52 02 24 - NE PAS RETENIR SUR LA VUE PUBLIQUE

# Renseignements utiles

## **MAIRIE**

2 place du Marché  
Tél. ....05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42  
Mail : taillebourg@mairie17.com  
*Horaires d'ouverture :*  
*Lundi de 13 h 30 à 17 h.*  
*Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h*  
*Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h*

## **ECOLE PRIMAIRE**

Parc du Château  
Tél. ....05 46 91 77 49

## **ECOLE MATERNELLE**

Parc du Château  
Tél. ....05 46 91 80 94  
www.ecole.taillebourg.net

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

Tél. ....05 46 91 91 81

## **RECREOBUS**

<http://recreobus.free.fr>  
Mail : recreobus@wanadoo.fr  
Tél. ....05 46 90 84 88

## **RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*Coordonnées téléphoniques à la Mairie*  
Commission budget finances  
Philippe Ganthy  
Commission du personnel municipal  
Bruno Chevalier  
Commission des affaires scolaires  
Philippe Ganthy  
Commission CCAS, banque alimentaire  
Maryse Beaubeau  
Commission circulation et aménagements routiers  
Gérard Gallais  
Commission parcelles, dépendances  
et bâtiments communaux  
Gérard Gallais  
Commission du patrimoine paysager  
et des espaces naturels  
Babette Richaud  
Commission du patrimoine architectural et urbain  
Daniel Arroyo-Bishop  
Commission du commerce, artisans, artisanat  
Guillaume Covela-Rodriguez  
Commission voirie, agriculture  
Fabrice Guillot  
Commission tourisme, communication  
Sylvie Albert

Commission des activités de plein air et sportives  
Emannelle Guiberteau  
Commission associations, fêtes, repas  
et commémorations  
Maryse Beaubeau  
Commission du bulletin municipal et site internet  
Dany Chenet

## **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Place du Marché  
Tél. ....05 46 98 40 02  
*Horaires d'ouverture :*  
*Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi*  
*de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.*

## **SMICTOM**

Tél. ....05 46 07 16 66

## **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Sacs noirs : tous les vendredis à partir de 6 h  
Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes  
(semaines impaires) le jeudi, à partir de 18 h

## **DECHETTERIE, pour les encombrants**

Rue du Château d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN  
*Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée, ainsi*  
*que les dimanches et jours fériés*

**POMPIERS.....18**

**SAMU..... 15**

**GENDARMERIE .....17**

**ou Saint-Savinien .....05 46 90 20 18**

**ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27**

**CENTRE ANTI-POISON .....05 56 96 40 80**

## **CABINET MEDICAL**

### **MEDECINS : MM Battesti et Seguin**

Tél .....05 46 91 72 65

### **INFIRMIERE : Mme Annick Marandet**

Tél .....06 70 84 93 12

### **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : M Bellorgey**

Tél .....05 46 91 72 65

## **CABINET D'INFIRMIERS**

### **M Vincent Thomas, Mmes Laëtitia Beaurin et Estelle Loret**

Tél .....05 46 91 78 17/06 09 77 76 09

## **PHARMACIE CHAMPION**

Tél .....05 46 91 71 35

*Horaires d'ouverture :*

*Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, le*  
*samedi de 9 h à 12 h 30*

# Les artisans et commerçants

## NUTRITIONNISTE

### Béatrice Benavent-Marco

1, route d'Annepont - Tél.....06 69 43 22 11  
*Sur rendez-vous, le lundi matin*

## RESTAURANTS

### Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40  
*Ouvert tous les jours, sauf lundi midi*

### Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière - Tél. ....05 46 91 73 28  
*Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin*

### Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél. ....05 46 91 44 22  
*Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,  
 sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin*

## MAISON D'ALIENOR Chambres d'hôtes

37, rue Aliénor d'Aquitaine  
 Tél. ....06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15  
 Mail : maisondalienor@hotmail.fr  
 www.maison-dalienor.com

## LA PETITE EPICERIE

Place du Marché - Tél. ....05 46 91 28 54  
*Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, mardi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 13 h et de 16 h à 19 h 30, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 13 h, dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h.*

## BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"

9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél. ....05 46 94 40 44  
*Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30, le dimanche de 7h à 13h.*

## TABAC-PRESSE

12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.....05 46 91 70 89  
*Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.*

## SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71  
*Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.*

## TAXI DE L'ATLANTIQUE

Place de la Charente. Tél. .... 06 59 11 55 02

## CONCEPTION GRAPHIQUE - Assimeau Céline

4, rue des Violettes  
 Tél. ....05 46 92 37 88 ou 06 20 50 05 21

## PAYSAGISTE - APICULTEUR

### M. Ponceau et Mme Durousseau

Tél. ....05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

## UN JARDIN DE MARC

### Paysagiste qualifié :

### entretien, taille, engazonnement, plantations

5, rue du Port  
 Tél. .... 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

## "AU TRAIT BIO"

### Production de légumes vente directe, œufs et fruits

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien  
 Tél. ....06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28  
 autraitbio@gmail.com

## TAILLEBOURG AUTOMOBILE

### Mécanique, carrosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien  
 Tél. ....05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11  
 Mail : taillebourgauto@orange.fr

## CARGO PNEUS

1, route d'Annepont - Tél. ....05 46 96 22 19  
 Mail : car.go.pneus@cegetel.net

## COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang  
 Tél. ....05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

## CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur  
 5A, rue des Chaumes. ....06 02 27 69 22

## PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT

### DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT

4 bis, rue de la Brossardière (village)  
 Tél. ....06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

# *Le marché du jeudi matin*

